

RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2023

(SFCR - Solvency and Financial Conditions Report – dans son acronyme anglais)

coface
FOR TRADE

Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « la Compagnie » dans le présent rapport.

◆ **Informations prospectives**

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives, contenues dans le rapport, visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au *chapitre 5 du Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 05 avril 2024 sous le numéro n° D.24-0242.

◆ **Facteurs de risques**

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du *Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN : FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.coface.com/Investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du *Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35* de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles *L.356-25 et R.356-60* du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR *n°2015-I-27*, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué *page 12* de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou *Solvabilité II* selon les cas ;
- En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes *Solvabilité II* pour les éléments prudentiels ;
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 35 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1 ;
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA: ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats ;
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par COFACE SA ;
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont aussi valables pour cet établissement ;
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de COFACE SA et de la Compagnie.

Sommaire

Remarques générales	2
Clarifications relatives à la présentation	3
Sommaire	4
Synthèse	8
A. Activité et résultats	11
A.1 Activité	11
A.1.1 Présentation générale	11
A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise	12
A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du Groupe	12
A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités	13
A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2023	13
A.1.6 Événements postérieurs au 31 décembre 2023	14
A.2 Résultats de souscription	15
A.2.1 COFACE SA	15
A.2.2 La Compagnie	15
A.3 Résultats des investissements	18
A.3.1 Résultats détaillés sur la période	18
A.3.2 Impact dans les fonds propres	21
A.3.3 Titrisation	22
A.4 Résultat des autres activités	23
A.4.1 Autres produits et dépenses	23
A.4.2 Accords de location	23
A.5 Autres informations	23
B. Système de gouvernance	25
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	25
B.1.1 Structure de gouvernance	25
B.1.2 Présentation des fonctions clés	27
B.1.3 Changement notable de gouvernance au cours de la période	28
B.1.4 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés	28
B.1.5 Information sur les transactions importantes	29
B.2 Compétence et honorabilité	30

B.2.1 Compétence	30
B.2.2 Honorabilité	30
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	32
B.3.1 Gestion des risques	32
B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	37
B.4 Système de contrôle interne	38
B.4.1 Le contrôle interne	38
B.4.2 Fonction conformité	38
B.5 Fonction d'audit interne	39
B.6 Fonction actuarielle	41
B.7 Externalisation	42
B.7.1 Activités ou fonctions externalisées	42
B.7.2 Qualité des prestataires	43
B.8 Autres informations	43
C. Profil de risque	45
C.1 Risque de souscription	45
C.1.1 Exposition	45
C.1.2 Technique d'atténuation du risque	45
C.1.3 Concentration du risque	46
C.2 Risque de marché	47
C.2.1 Exposition	47
C.2.2 Techniques d'atténuation du risque	51
C.2.3 Sensibilité au risque	51
C.3 Risque de crédit	53
C.3.1 Exposition	53
C.3.2 Techniques d'atténuation du risque	54
C.4 Risque de liquidité	55
C.4.1 Exposition	55
C.4.2 Techniques d'atténuation du risque	56
C.4.3 Sensibilité au risque	56
C.4.4 Bénéfices attendus dans les primes futures	57
C.5 Risque opérationnel	58
C.6 Autres risques importants	59
C.6.1 Risque de réputation	59
C.6.2 Risque stratégique	59
C.6.3 Risques émergents	59

C.6.4 Risques liés au changement climatique	59
C.7 Autres informations	60
C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers	60
C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque	60
C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques	60
C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	61
D. Valorisation à des fins de solvabilité	64
D.1 Actifs	64
D.1.1 Immobilisations incorporelles	64
D.1.2 Investissements	64
D.1.3 Participations	65
D.1.4 Créances	66
D.1.5 Trésorerie	67
D.1.6 Autres actifs	67
D.2 Provisions techniques	69
D.2.1 Meilleures estimations	69
D.2.2 Marge pour risque	70
D.3 Autres passifs	71
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	71
D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages	71
D.3.3 Impôts différés passifs	72
D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	73
D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	74
D.3.6 Passifs subordonnés	75
D.3.7 Autres dettes	76
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	76
D.5 Autres informations	76
E. Gestion du capital	78
E.1 Fonds propres	78
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	78
E.1.2 Structure et qualité des fonds propres	79
E.1.3 Fonds propres de base	83
E.1.4 Fonds propres auxiliaires	83
E.1.5 Disponibilité des fonds propres	83
E.1.6 Absorption des pertes par le capital	84
E.1.7 Réserve de réconciliation	84
E.1.8 Ratios supplémentaires	86
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	87

E.2.1 Exigences annuelles	87
E.2.2 Méthodes de calcul retenues	88
E.2.3 Minimum de capital requis	92
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis	94
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	94
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	96
E.6 Autres informations	96
F. Annexes	98
F.1 Détails des relations mère-filles	98
F.2 Reportings quantitatifs	100
F.3 Glossaire	123

Synthèse

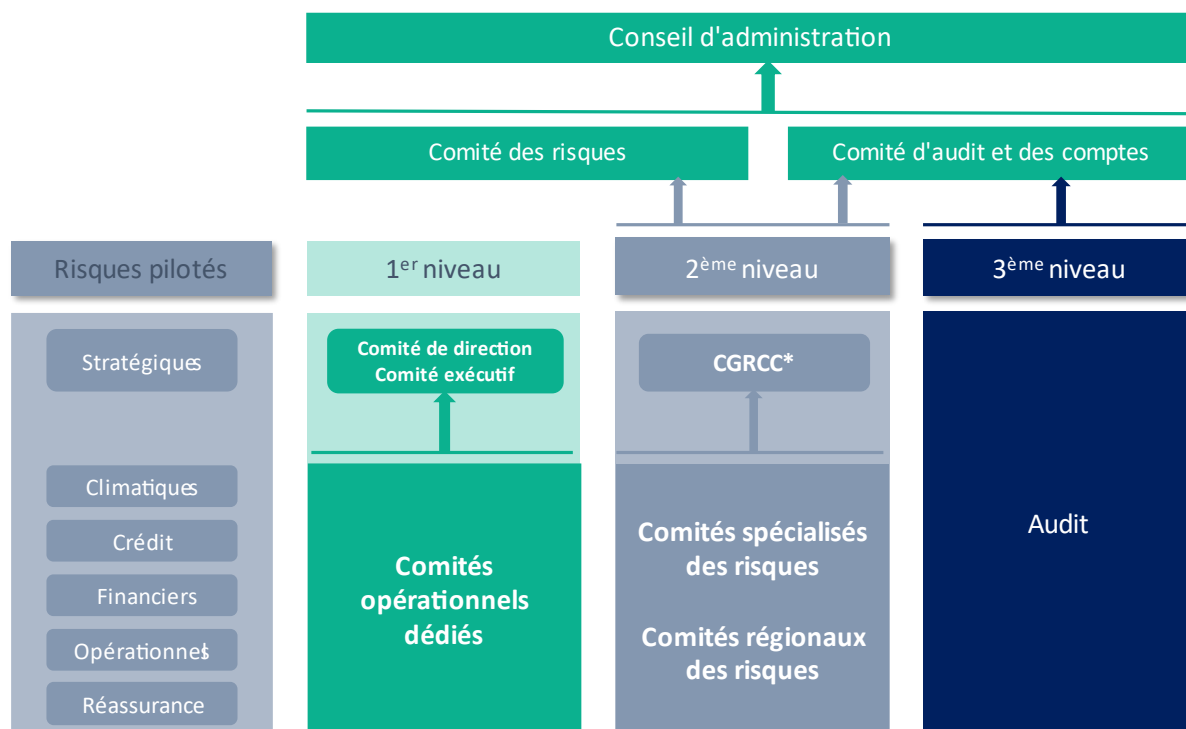
◆ Activités et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 1 868 millions d'euros augmente de 6,0% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2022. Le ratio combiné net s'élève à 64,3% soit 3,3 points en-dessous de 2022 (67,6%). Le ratio de sinistralité brut de réassurance incluant les frais de gestion de sinistres a légèrement augmenté de 0,3 point. Il s'établit à 35,8%. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du Groupe) stable par rapport à 2022, qui s'élève à 240 millions d'euros et une rentabilité des fonds propres de 13,4%. Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2023 s'élève à 199% au-dessus de la fourchette de solvabilité cible définie à 155-175%.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 433 millions d'euros, augmente de 8,2% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2022. Le ratio de sinistralité brut augmente de 0,6 point. Il s'établit à 33,0%. Le ratio de coûts brut est stable à 41,8%. La Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur termine l'année avec un résultat net à 369 millions d'euros (contre 131 millions d'euros en 2022), soit une hausse de 181,0%. Cette variation importante s'explique en partie par une reprise de la provision pour égalisation de 218 millions d'euros.

◆ Système de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre, d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

◆ **Profil de Risque**

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription, qui consiste essentiellement pour Coface en un risque de crédit, est le principal risque du Groupe, représentant une part importante du besoin en capital. Ce dernier est néanmoins sensible aux risques de marché, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle qu'en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

◆ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2023 conformément à la réglementation Solvabilité II. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2022 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface est de 5 757 millions d'euros en normes Solvabilité II. La Compagnie a un total actif de 4 707 millions d'euros.

En ce qui concerne le passif, celui du Groupe s'élève à 3 530 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 227 millions d'euros alors que pour la Compagnie le passif s'élève à 2 763 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 1 945 millions d'euros (*voir la partie D pour plus de détails*).

◆ **Gestion du capital**

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an afin de répondre aux exigences réglementaires, de gérer l'adéquation de ses fonds propres avec ses engagements d'assurance et en vue de l'optimisation de ses fonds propres.

La Compagnie utilise la formule standard pour calculer son Capital de Solvabilité Requis (SCR) et son Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 199% au 31 décembre 2023.

Le ratio de solvabilité de la Compagnie est de 233% au 31 décembre 2023.



/ A. ACTIVITE ET RESULTATS

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Présentation générale

◆ Nom et forme juridique des entreprises

COFACE SA est une société anonyme au capital de 300 359 584 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S. Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S. Nanterre.

◆ Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest à Paris (75009).

◆ Nom et coordonnées des auditeurs externes

● **Commissaires aux comptes – COFACE SA**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
--	---	--

● **Commissaires aux comptes – La Compagnie**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
Commissaires aux comptes suppléants	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	

A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

	Au 31/12/2023				Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Natixis ¹	-	-	-	-	-	-	15 078 051	15 078 051
Arch Capital Group	44 849 425	29,86%	44 849 425	30,10%	44 849 425	44 849 425	44 849 425	44 849 425
Employés	1 265 554	0,84%	1 265 554	0,85%	1 223 920	1 223 920	857 423	857 423
Public	102 891 911	68,51%	102 891 911	69,05%	102 990 329	102 990 329	88 247 383	88 247 383
Auto-détention ²	1 172 902	0,78%	0	0,00%	1 116 118	0	1 147 510	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	150 179 792	100%	149 006 890	100%	150 179 792	149 063 674	150 179 792	149 032 282

¹ Le 5 janvier 2022, Natixis a annoncé la cession de 15 078 095 actions COFACE SA, représentant 10,04% du capital social, au prix de 11,55 euros par action dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

² Auto-détention : contrat de liquidité, transactions sur actions propres et rachat pour annulation.

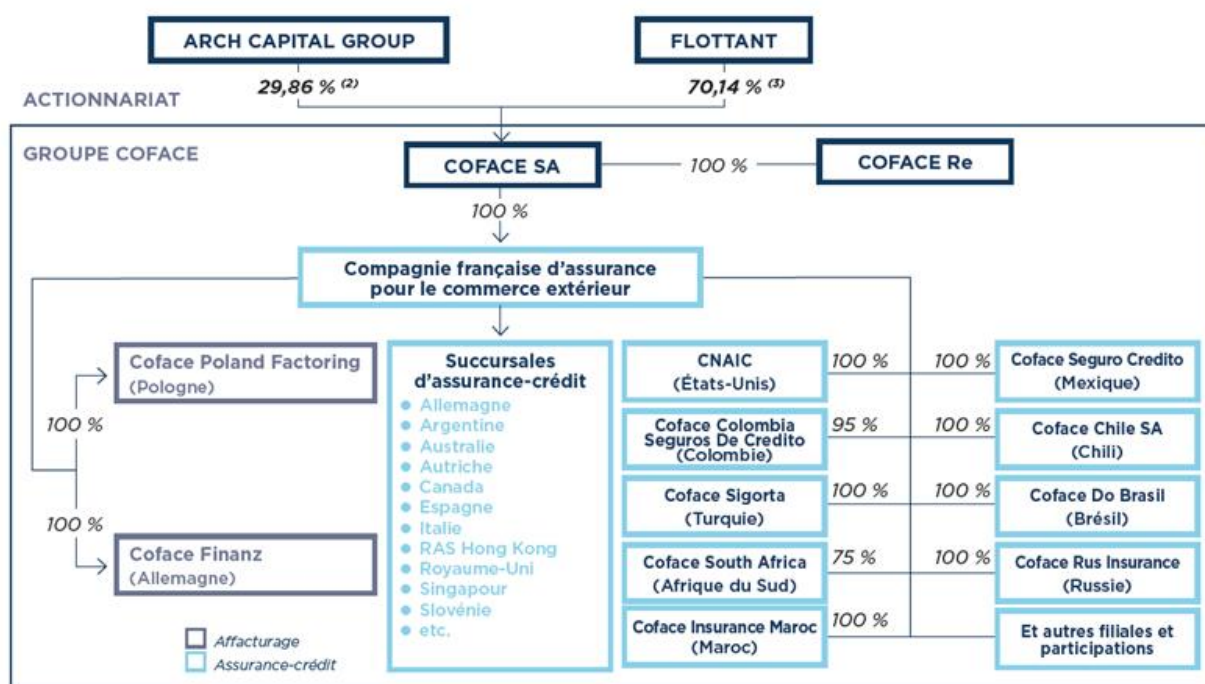
◆ La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du Groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (cf. chapitre « Regard sur Coface » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 90% des revenus de COFACE SA en 2023 (voir la note 22 « Chiffre d'affaires » du chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2023). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 35 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord,
- Europe de l'Ouest,
- Europe Centrale,
- Méditerranée et Afrique,
- Amérique du Nord,
- Amérique latine,
- Asie Pacifique.

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, le marché du cautionnement et commercialise des produits d'information et de recouvrement de créances.

A.1.5 Opérations et évènements importants survenus en 2023

◆ **Acquisition de Rel8ed, société spécialisée dans l'analyse de données en Amérique du Nord**

Le 30 janvier 2023, Coface a annoncé l'acquisition de Rel8ed, une société nord-américaine spécialisée dans l'analyse de données. Cette acquisition permettra d'enrichir les bases de données de Coface et de renforcer ses capacités d'analyse. Elle bénéficiera aux activités de Coface à la fois dans le domaine de l'assurance-crédit et de l'information d'entreprises.

◆ **Agences de notations financière et extra-financière**

- **AM Best confirme la note 'A' (Excellent) assortie d'une perspective « stable » des principales entités opérationnelles de Coface**

Le 19 mai 2023, l'agence de notation AM Best a confirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Re. La perspective de ces notes reste « stable ».

- **Moody's rehausse la note de solidité financière de Coface à A1, perspective stable**

Le 28 septembre 2023, l'agence de notation Moody's a rehaussé la note de solidité financière (Insurance Financial Strength – IFS) de Coface de A2 à A1. L'agence a également fait évoluer la perspective de Coface de positive à stable.

- **Fitch confirme la notation AA- de Coface assortie d'une perspective stable.**

Le 9 novembre 2023, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé, la note de solidité financière (Insurer Financial Strength - IFS) 'AA-' de Coface. La perspective reste « stable ».

- ♦ **Emission d'une obligation subordonnée Tier 2**

Le 28 novembre 2023, COFACE SA a annoncé l'émission d'obligations subordonnées Tier 2 d'un montant de 300.000.000 euros portant intérêt au taux fixe de 5,750% et arrivant à échéance le 28 novembre 2033.

A.1.6 Evénements postérieurs au 31 décembre 2023

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à constater.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA s'élève à 1 868 millions d'euros en 2023. Il a augmenté de 6,0% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2022.

Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des intégrations suivantes :

- au troisième trimestre 2023 : Coface Hungary Services et Coface Service Colombia.
- au quatrième trimestre 2023 : Coface Services Japan et Coface Adriatics.

Le résultat d'assurance brut de réassurance s'élève à 454 millions d'euros au 31 décembre 2023 en hausse de 1,5% par rapport à celui à fin 2022 (447 millions d'euros).

Le résultat après réassurance, autres revenus et coût du risque s'élève à 395 millions d'euros au 31 décembre 2023 en hausse de 13,0% par rapport à fin 2022 (349 millions d'euros).

La baisse de 34 millions d'euros du coût de la réassurance à -104 millions d'euros au 31 décembre 2023 (-139 millions d'euros au 31 décembre 2022) se justifie par la fin des schémas de réassurance gouvernementaux (impact négatif de 36 millions d'euros sur le premier semestre 2022).

Une description plus détaillée est disponible dans les *chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2023*.

A.2.2 La Compagnie

◆ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 1 433 millions d'euros. Il augmente de 2,6% par rapport à décembre 2022 (8,2% à périmètre et taux de change constants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, par activité, au 31 décembre 2022 et 2023 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation		
	2023	2022	en %	en % : à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Primes affaires directes	1 180	1 167	1,1%	4,7%	4,7%
Primes acceptées	239	216	10,6%	27,1%	27,1%
Primes acquises	1 420	1 384	2,6%	8,2%	8,2%
Accessoires de primes	13	13	-1,1%	0,7%	0,7%
Autres produits techniques	0	0	29,7%	33,1%	33,1%
Autres produits techniques	0	0	29,7%	33,1%	33,1%
Total chiffre d'affaires	1 433	1 397	2,6%	8,2%	8,2%

Les primes acquises s'établissent à 1 420 millions d'euros, en hausse par rapport à 2022. Les accessoires de primes sont stables à 13 millions d'euros au 31 décembre 2023. Enfin, les autres produits s'élèvent à 51 millions d'euros en hausse de 33,1% à périmètre et taux de change constants par rapport à décembre 2022.

◆ Evolution du chiffre d'affaires par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2022 et 2023 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation		
	2023	2022	(en M€)	en %	%: à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest	285	319	-33	-10,5%	6,0%	6,0%
Europe du Nord	269	278	-10	-3,5%	-1,4%	-1,4%
Europe Centrale	137	133	4	3,1%	0,6%	0,6%
Méditerranée et Afrique	420	381	39	10,3%	12,1%	12,1%
Amérique Latine	54	45	9	19,9%	42,4%	42,4%
Amérique du Nord	122	93	28	30,2%	30,6%	30,6%
Asie-Pacifique	147	149	-2	-1,1%	3,3%	3,3%
Total chiffre d'affaires	1 433	1 397	36	2,6%	8,2%	8,2%

Les régions affichent des évolutions de chiffre d'affaires différentes à périmètre et change constants, de 42,4% pour l'Amérique Latine et de 0,6% pour l'Europe Centrale.

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires diminue de 10,5% (6,0% à périmètre et taux de change constants). L'activité client reste résiliente et la vente d'information progresse.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires est en baisse de 3,5%. La région subit le ralentissement de l'activité client mais les activités adjacentes progressent.

L'Europe Centrale affiche une stagnation de son chiffre d'affaires, qui a augmenté de 0,6% à périmètre et taux de change constants, en raison de la réduction des activités en Russie.

En Méditerranée et Afrique, région tirée par l'Italie et l'Espagne, le chiffre d'affaires progresse de 12,1% à taux de change constants, sous l'effet de solides performances commerciales.

En Amérique Latine, on observe une augmentation du chiffre d'affaires de 19,9% (42,4% à périmètre et taux de change constants). La région maintient son chiffre d'affaires grâce à ses activités dans les secteurs des matières premières, malgré les conséquences de la dévaluation du Peso Argentin.

En Amérique du Nord, on observe une hausse du chiffre d'affaires de 30,2%, portée par le rattrapage de l'activité client et la progressions des commissions.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est stable, malgré une baisse de -1,1% (3,3% à périmètre et taux de change constants). La hausse des revenus bénéficie des performances commerciales passées, soutenant la croissance du portefeuille et d'une forte rétention client.

◆ Sinistralité

La charge des sinistres de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 468 millions d'euros, en hausse de 4,3% par rapport à 2022.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation (%)
Charges de sinistres	-468	-448	4,3%
Primes acquises	1 420	1 384	2,6%
Ratio de sinistralité brut de réassurance	33,0%	32,4%	1,7%

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance et y compris frais de gestion de sinistres, augmente de 0,6 point, passant de 32,4% en 2022 à 33,0% en 2023. Cette évolution se traduit par une sinistralité de pointe en Amérique Latine compensée par des développements antérieurs positifs dans les régions Méditerranée & Afrique, Europe Centrale et Europe du Nord.

◆ Frais généraux

Frais généraux La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation	
	2023	2022	en %	#: à périmètre et change constants
Frais généraux internes	-358	-344	3,9%	5,7%
dont frais de gestion des sinistres	-28	-30	-9,2%	-5,0%
dont frais de gestion interne des placements	-6	-3	91,0%	98,6%
Commissions	-242	-233	3,9%	12,5%
Total frais généraux	-600	-577	3,9%	8,5%

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en hausse de 3,9% (8,5% à périmètre et taux de change constants) et passe de 577 millions d'euros en 2022 à 600 millions d'euros en 2023.

Les commissions d'acquisition des contrats sont en hausse de 12,5% à périmètre et taux de change constants, de 233 millions d'euros en 2022 à 242 millions d'euros en 2023.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 3,9% (5,7% à périmètre et change constants), passant de 344 millions d'euros en 2022 à 358 millions d'euros en 2023.

◆ Résultat de réassurance

Le coût de la réassurance a augmenté légèrement de 1,5% en 2023, passant de 246 millions d'euros en 2022 à 250 millions d'euros en 2023.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation (%)
Primes cédées	-752	-706	6,6%
Sinistres cédés	200	176	14,0%
Commissions reçues des réassureurs	302	284	6,4%
Résultat de réassurance	-250	-246	1,5%

◆ Résultat technique net

Le résultat technique de La Compagnie augmente de 156,1% et passe de 159 millions d'euros en 2022 à 406 millions d'euros en 2023.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Résultats détaillés sur la période

◆ Évolution des marchés financiers

L'année 2023 a été marquée par le ralentissement de l'inflation, quoique restant au-dessus des cibles des banques centrales. Du côté de la macro-économie, la croissance a surpris à la hausse aux Etats-Unis tandis que l'Europe a évité la sévère récession attendue en début d'année. Les économies émergentes ont, quant à elles, eu une activité économique soutenue malgré une reprise décevante en Chine. Les banques centrales des économies avancées ont poursuivi leurs hausses de taux, un mouvement largement perçu comme terminé en fin d'année, alors que certaines banques centrales des économies émergentes commençaient déjà à baisser les leurs. Sur les marchés financiers, les rendements obligataires ont touché de nouveaux points hauts avant de baisser fortement en toute fin d'année, tandis que les indices d'actions ont enregistré de solides performances. La désinflation globale ainsi que la résilience de l'économie américaine ont été les principaux catalyseurs des marchés actions.

En 2023, l'économie américaine a bien mieux résisté que prévu à la forte hausse des taux d'intérêt. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, le PIB a progressé de 2,3% (avec même une accélération au T3). De plus, les créations d'emplois ont été supérieures à 200 000 par mois en moyenne sur l'année, soit un chiffre très élevé, tandis que le taux de chômage s'est maintenu à un niveau très bas (3,7% en décembre). L'épargne abondante accumulée par les ménages durant la crise du COVID, les réserves de financement et de trésorerie des entreprises (qui leur ont permis de ne subir que progressivement la hausse des taux) et des mesures budgétaires favorables à l'investissement expliquent ces bons chiffres. Cependant, un ralentissement était toutefois perceptible en fin d'année. L'inflation, pour sa part, a beaucoup diminué sur l'année : en décembre, la hausse sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation était de 3,4% (contre 6,5% en décembre 2022), celle de l'indice sous-jacent de 3,9% (contre 5,7%). La Réserve fédérale a remonté ses taux à 4 reprises entre février et juillet, portant la borne haute des Fed Funds à 5,5%. En fin d'année, elle indiquait que le rythme des futures baisses de taux était désormais en discussion. Dans ce contexte, le rendement du 10 ans US a fortement baissé pour atteindre 3.87% fin décembre. Du côté des actions, le S&P 500 a enregistré un rebond de 24,2% sur l'année.

En Europe, les craintes étaient vives de voir l'activité économique s'effondrer en raison des difficultés d'approvisionnement en gaz naturel en début d'année. Toutefois, les prix de l'énergie ont rapidement baissé et la forte récession attendue n'a pas eu lieu. En revanche, l'activité n'est pas parvenue à accélérer plus tard dans l'année, en raison notamment de difficultés spécifiques au secteur industriel et de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, au cours des trois premiers trimestres, le PIB de la zone euro est resté quasi-inchangé. Sur la même période, du fait de la composition de leurs économies (davantage de services et moins d'industrie) la France et l'Espagne ont connu une croissance un peu supérieure à celle de l'Allemagne et de l'Italie. L'inflation, pour sa part, a nettement reflué : en décembre 2023, la progression sur 12 mois de l'indice général des prix à la consommation n'était plus que de 2,9% (contre 9,2% en décembre 2022) et celle de l'indice sous-jacent de 3,4% (contre 5,2%). La BCE a remonté ses taux directeurs à 6 reprises de février à septembre, portant son taux de rémunération des dépôts à 4,0% (contre 2,0% fin décembre 2022). Elle a ensuite interrompu ce mouvement, mais ne s'engageait pas, en fin d'année, sur des baisses de taux imminentes. La fin d'année a été marquée par une forte baisse des taux souverains : le rendement du taux allemand à 10 ans oscillait autour de 2,0% fin décembre. Du côté des actions, l'Eurostoxx 50 a enregistré une hausse de 19,2% sur l'année.

En 2023, la croissance des économies émergentes est restée stable en termes annuels (progression du PIB d'environ 4%). Globalement les pays émergents ont bien résisté à la faiblesse de la reprise chinoise (surtout au 2ème trimestre), aux taux d'intérêts mondiaux plus élevés et aux tensions géopolitiques. Le ralentissement de la demande domestique et la dissipation des chocs d'offre négatifs ont permis une modération de l'inflation, qui, des prix des secteurs volatils et des biens s'est progressivement diffusée à l'inflation des services, pourtant plus rigide. Cette tendance a permis aux banques centrales des économies émergentes d'initier des cycles de baisses de leurs taux directeurs. Le mouvement a débuté en Amérique Latine (concernant toutes les grandes banques centrales, à l'exception de celle du Mexique) et a gagné l'Europe Centrale et de l'Est. Du côté des actions, le MSCI Emergents clôture l'année en territoire positif (+7,1%) malgré la mauvaise performance du marché chinois (-12,8%).

◆ **Résultat financier des investissements – COFACE SA**

• **Evolution du portefeuille de placement**

Dans un contexte de remontée des taux et d'incertitudes économiques, le Groupe Coface a poursuivi la réduction du risque de son portefeuille en 2023 en diminuant son exposition aux actifs les plus exposés au ralentissement économique (crédit, émergent et immobilier) au profit des emprunts d'Etats des pays développés.

Le niveau du seuil monétaire est resté élevé tout au long de l'année par mesure de prudence. Au 31 décembre 2023, le portefeuille obligataire représente 68,8% contre 77,4% fin 2022.

Enfin, les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 23,3% du portefeuille du Groupe à fin 2023, contre 12,2% fin 2022.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a augmenté de 364 millions d'euros sur l'exercice 2023 principalement lié au remplacement de l'émission obligataire Coface de 300 millions d'euros et de à la montée en charge de la poche Equity Infrastructure.

Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portefeuille de placement COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Immobilier de placement	180	5,4%	220	7,5%
Actions	82	2,5%	86	2,9%
Obligations	2 273	68,8%	2 277	77,4%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	770	23,3%	358	12,2%
Total actifs financiers	3 305	100%	2 941	100%

• **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat net financier du portefeuille de placements s'élève à 12 millions d'euros sur l'année 2023, incluant les ajustements de la valeur de marché des actifs classés en juste valeur par résultat pour un montant de -22 millions d'euros et -39 millions d'euros de résultat de change. Ce montant prend en compte -11 millions d'euros de charges liées à la norme IAS 29 – hyperinflation (Coface possédant des activités en Argentine et en Turquie).

Le revenu du portefeuille des placements s'établit à 68 millions d'euros. Dans ce contexte économique d'inflation et de hausse de taux, la baisse de la valorisation des actifs immobiliers a été en majeure partie compensée par des externalisations de plus-values et la hausse du résultat comptable (coupons principalement) récurrent. Ces opérations ont permis de poursuivre la diminution du profil de risque du portefeuille, en baissant une partie de la part d'obligations d'entreprise et des actions, à la faveur des obligations d'états des marchés développés.

Résultat du portefeuille de placement COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		Variation	
	2023	2022	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Revenus des placements	68	46	22	47,7%
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-22	0	-22	n.a
Plus ou moins-values de cessions	18	19	-1	-3,4%
Dotations et reprises des provisions pour dépréciation	0	0	0	-74,0%
Pertes et profits de change	-39	-16	-23	139,6%
Frais de gestion des placements	-13	-14	0	-0,9%
Résultat net des placements	13	36	-23	-64,8%

Le taux de rendement économique du portefeuille s'inscrit en positif à 4,0% contrairement à 2022 (-6,5%) expliqué principalement par une reprise positive des réserves de réévaluations au cours de l'année 2023.

◆ **Résultat financier des investissements – la Compagnie**

• **Evolution du portefeuille de placement**

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du Groupe en matière d'allocation, à savoir une baisse sur l'exposition à l'immobilier de placement et aux obligations d'entreprise au profit des emprunts d'Etats des pays développés.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Immobilier de placement	146	5,5%	179	7,6%
Actions	82	3,1%	71	3,0%
Obligations	1 626	61,1%	1 665	70,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	809	30,4%	452	19,1%
Total actifs financiers	2 663	100%	2 368	100%

• **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat financier de la Compagnie s'établit à 32 millions d'euros sur l'année 2023 contre 137 millions d'euros en 2022.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		Variation	
	2023	2022	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Revenu des placements	97	119	-22	-18,4%
Profits sur réalisation des placements	86	117	-31	-26,4%
Total des produits	184	236	-53	-22,3%
Frais financiers	-32	-20	-12	56,7%
Gestion des placements	-6	-3	-3	91,2%
Provision pour dépréciation des placements	-8	-9	1	-12,1%
Autres charges des placements	-2	-3	1	-34,5%
Pertes sur réalisation des placements	-104	-62	-42	68,3%
Total des charges	-152	-97	-54	56,0%
Résultat financier	32	139	-107	-77,1%

Dans un contexte de remontée des taux et d'incertitudes économiques, le Groupe Coface a poursuivi la réduction du risque de son portefeuille en 2023, en diminuant son exposition aux actifs les plus exposés au ralentissement économique (crédit, émergent et immobilier) au profit des emprunts d'États des pays développés. Enfin, le niveau de cash est resté élevé tout au long de l'année par mesure de prudence.

Concernant les actifs réels, une partie des actifs immobiliers a été réallouée des bureaux et commerces vers la logistique et le résidentiel.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du Groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés détenus par la Compagnie, contrairement aux normes IFRS pour le Groupe.

A.3.2 Impact dans les fonds propres

◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous présente l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2023 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2022 :

COFACE SA <i>(en milliers d'euros)</i>	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R**)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 31 décembre 2022	16 096	-72 874	-17 637	21 435	-52 981	-91	-53 070
Impact de 1ère application d'IFRS 9 Instruments financiers		-40 296		2 796	-37 500		-37 500
Montants au 1er janvier 2023	16 096	-113 170	-17 637	24 231	-90 481	-91	-90 570
Variation de la juste valeur des actifs financiers transférée en résultat		-3 618		1 879	-1 739	0	-1 739
Variation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisée en capitaux propres et recyclables		66 813		-13 464	53 348	8	53 357
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		-24 445	-2 794	-1 497	-28 737	0	-28 737
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	-4 620			1 346	-3 275	-8	-3 267
Montants au 31 décembre 2023	11 476	-74 426	-20 429	12 498	-70 880	-79	-70 956

*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

** Provisions pour pensions et obligations similaires

COFACE SA <i>(en milliers d'euros)</i>	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R**)	Impôt	Réserves de réévaluation part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2022	-6 313	250 291	-30 652	-28 016	185 310	-115	185 195
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat		-12 861		3 629	-9 232	0	-9 232
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres		-310 305		54 623	-255 683	-32	-255 715
Variation de réserve gains et pertes non recyclables			13 015	-3 705	9 310	0	9 310
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	22 409			-5 095	17 315	57	17 372
Montants au 31 décembre 2022 retraités d'IFRS 17	16 096	-72 874	-17 637	21 435	-52 981	-91	-53 070

*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

** Provisions pour pensions et obligations similaires

◆ **La Compagnie**

La Compagnie présente ses états financiers en normes françaises *French GAAP*, la comptabilisation directement en fonds propres des profits et pertes n'est donc pas applicable.

A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2023, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

A.4 Résultat des autres activités

A.4.1 Autres produits et dépenses

◆ COFACE SA

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 5 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se composent principalement de :

- provisions pour restructurations pour 2 millions d'euros ;
- charges liées à l'entrée de quatre entités de service dans le périmètre consolidé pour 2 millions d'euros.

Les impacts d'entrées de périmètre sont composés de – 932 milliers d'euros sur la région APR, 1 065 milliers d'euros sur la région CER, – 227 milliers d'euros sur la région LAR.

◆ La Compagnie

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à +3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les produits exceptionnels se composent principalement de reprise de provisions pour restructuration pour 2 millions d'euros ainsi que la reprise d'un amortissement dérogatoire pour 5 millions d'euros.

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de charges liées à d'autres provisions pour restructurations pour Build to Lead à hauteur de 3 millions d'euros ainsi que des charges relatives au nouveau plan stratégique pour 1 millions d'euros.

A.4.2 Accords de location

◆ Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques. Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne.

• **COFACE SA**

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1^{er} septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail de 9 ans pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

• **La Compagnie**

Les principaux accords de location de bureaux de la Compagnie sont les mêmes que ceux du Groupe.

◆ Baux financiers

Non applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

A.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ B. SYSTEME DE GOVERNANCE

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

◆ Structure de gouvernance de COFACE SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

• **Le Conseil d'administration**

A la date de sa séance du 27 février 2024, le conseil d'administration se prononçant sur les comptes sociaux et consolidés est composé de dix membres, dont 50% sont des femmes et 60% sont indépendants:

- Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Président,
- Madame Janice ENGLÉSBE,
- Monsieur David GANSBERG,
- Monsieur Chris HOVEY,
- Madame Isabelle LAFORGUE,
- Madame Laetitia LEONARD-REUTER,
- Madame Nathalie LOMON,
- Madame Sharon MACBEATH,
- Monsieur Laurent MUSY,
- Monsieur Nicolas PAPADOPOULO.

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le *Document d'enregistrement universel 2023 au paragraphe 2.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés.*

• **Comité d'audit des comptes**

Au cours de l'exercice 2023, le comité d'audit et des comptes était composé de Mme Laetitia Leonard-Reuter (présidente), de M. David Gansberg et de Mme Isabelle Laforgue.

Le comité des comptes et de l'audit comprend au moins deux tiers de membres indépendants du Conseil d'administration. La recommandation du *Code AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit)

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- b) Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes,

- c) Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes,
- d) Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes,
- e) Missions relatives au contrôle interne,
- f) Budget annuel.

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans *le document d'enregistrement universel 2023 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration*.

- **Comité des risques**

Au cours de l'exercice 2023, le comité des risques était composé de Mme Nathalie Lomon (présidente), Mme Janice Englesbe, Mme Isabelle Laforgue et M. Laurent Musy.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur et de suivre la gestion des besoins en capital du Groupe. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Efficacité des systèmes de gestion des risques,
- b) Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société,
- c) Evolution des réglementations prudentielles,
- d) Suivi des besoins en capital du Groupe,
- e) Suivi du dispositif de contrôle interne,
- f) Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel.

Plus de détails sont disponibles dans *le document d'enregistrement universel 2023 au paragraphe comité des risques 2.1.8 comités spécialisés, émanations du conseil d'administration*.

- **Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE**

Au cours de l'exercice 2023, le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est composé de Mme Sharon MacBeath (présidente), M. Bernardo Sanchez Incera et de M. Nicolas Papadopoulo.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est présidé par un administrateur indépendant et composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code *AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe *Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE du 2.1.8 – comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2023*.

- **Directeur général et comité de direction générale Groupe**

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur *des ressources humaines*,
- Cyrille CHARBONNEL, directeur *de la souscription*,
- Declan DALY, directeur *des opérations du Groupe*,
- Nicolas GARCIA, directeur *commercial*,
- Phalla GERVAIS, directrice *finances et risques*,
- Carole LYTTON, secrétaire *général*,
- Keyvan SHAMSA, directeur de *Business Technology*,
- Thibault SURER, directeur de *la stratégie et du développement*.

- ◆ **Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président,
- Monsieur Mary VARKADOS,
- Monsieur Pierre VILALTA,
- Monsieur Bertrand de la BOUSSINIÈRE, administrateur salarié,
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL,
- Madame Doris KUKLA, administrateur salarié,
- Madame Katarzyna KOMPOWSKA,
- Madame Cécile PAILLARD,
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié,
- Madame Carine PICHON,
- Monsieur Matthias ROLF, administrateur salarié,
- Monsieur Oscar VILLALONGA.

B.1.2 Présentation des fonctions clés

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation *Solvabilité II*, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation *Solvabilité II* confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques,
- la fonction de vérification de conformité,
- la fonction d'audit interne,
- la fonction actuarielle.

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente ; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Chaque fonction fait l'objet d'un développement lors des prochains paragraphes (B.4, B.5 et B.6).

Les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité sont hiérarchiquement rattachés aux responsables en charges de ces fonctions au niveau Groupe. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux. Chaque fonction clé fait l'objet d'un développement dans un paragraphe propre.

B.1.3 Changement notable de gouvernance au cours de la période

Aucun changement notable de la gouvernance n'est intervenu en 2023.

B.1.4 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de COFACE SA.

Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe et incitant une gestion de risque prudente.

Elle respecte les réglementations en vigueur, garantit l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Structurée de façon claire et transparente, la politique de rémunération est adaptée aux objectifs du Groupe et vise à accompagner son développement sur le long terme. Elle veille notamment à prévenir tout conflit d'intérêt.

La politique de rémunération de Coface est proposée par la direction des ressources humaines Groupe dans le respect des principes définis par le régulateur et est soumise à approbation du comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, puis du conseil d'administration. Elle est ensuite déclinée par la fonction ressources humaines dans les régions et les pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales et leur compétitivité sur le marché.

Le cadre réglementaire, les principes généraux ainsi que les dispositions spécifiques applicables à la population régulée et aux mandataires sociaux (directeur général et administrateurs) sont exposés de

façon complète et transparente dans le *Document d'enregistrement universel 2023 aux chapitres 2.3 (Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux) et 8 (Projets de résolutions sur la politique de rémunération et les rémunérations du directeur général et des administrateurs soumises à l'Assemblée Générale Mixte)*.

◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA**

Conformément aux dispositions de la loi Pacte entrée en vigueur en novembre 2019, la politique de jetons de présence a été remplacée par la politique de rémunération des administrateurs en janvier 2021. L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs s'élève à 450 000 euros pour l'exercice 2023 (hors rémunération du président du conseil d'administration), répartis entre le conseil d'administration, le comité des comptes et de l'audit, le comité des risques et le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE.

◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de la Compagnie**

L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023 a été fixée à 65.000 € par l'assemblée générale des actionnaires « Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur » en date du 11 mai 2023.

Chaque administrateur est rémunéré à hauteur de 750 € par séance, cette somme étant doublée en cas de présence effective.

Les administrateurs salariés de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et/ou ses filiales représentant la direction ne perçoivent pas de rémunération.

B.1.5 Information sur les transactions importantes

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2023.

B.2 Compétence et honorabilité

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doit avoir en permanence les qualifications, connaissances et expérience professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises ; elle tient compte des différentes tâches qui leurs ont été confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration, il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration auquel elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

COFACE SA s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime,
- à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis relatif à délit ou une infraction pénale ou administrative,
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

A titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clé de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent communiquer une déclaration d'absence de faillite et un extrait du

casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et pourra être adaptée à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

La politique de compétence et d'honorabilité de la Société fait l'objet d'une approbation annuelle du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et a été dernièrement approuvée les 27 février 2024 et 6 mars 2024 respectivement.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis aux aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

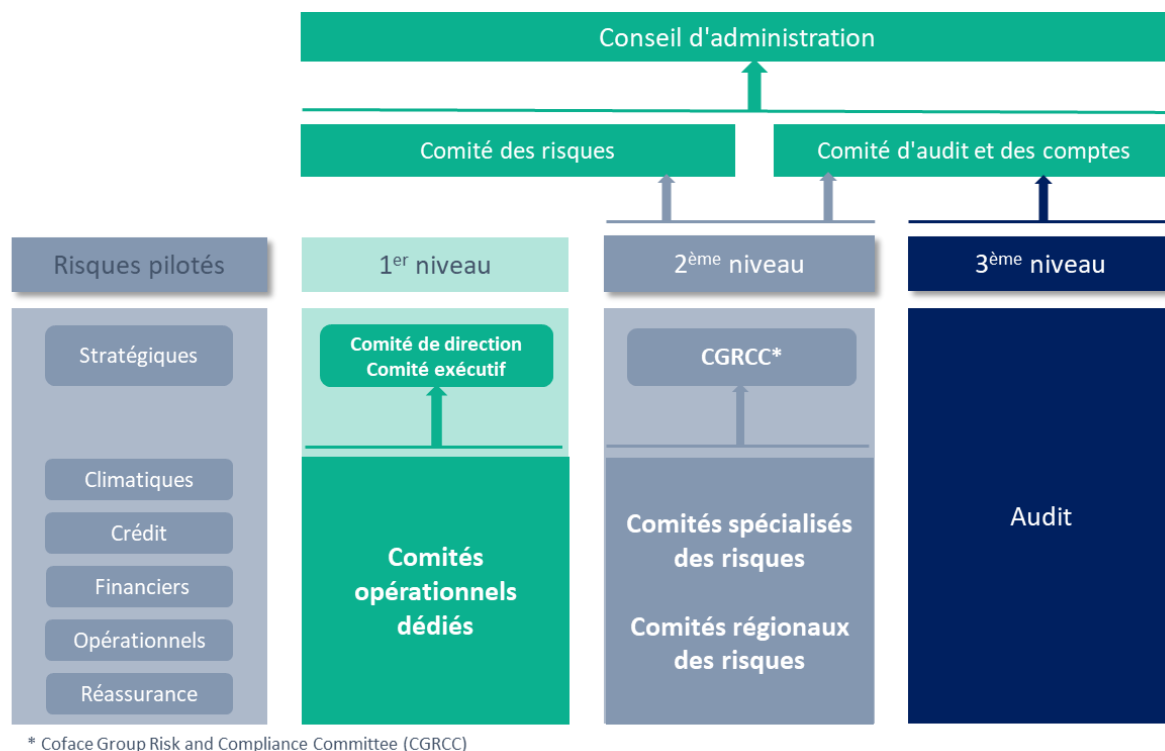
Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

◆ Structure de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques telles qu'elles sont mises en place chez Coface et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



Un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

◆ **Structures de gestion et mécanismes de contrôle**

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*. Sous la présidence du directeur général, le *CGRCC* se tient au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans *le Document d'enregistrement universel 2023 au chapitre 5.3.3 - Gouvernance du système de contrôle interne, au paragraphe « Structure de gouvernance »*.

◆ **Gouvernance du Modèle Interne Partiel**

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du Groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment sur deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*.

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes *Solvabilité II* de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes, fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation *Solvabilité II*. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés

sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en *section E. du présent rapport*.

◆ **Identification et contrôle des risques**

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*.

● **Identification des risques**

Le Groupe a identifié six grands types de risques : les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance, les risques opérationnels et de non-conformité et enfin les risques liés au changement climatique.

➤ **Risques de crédit**

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs,
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

➤ **Risques financiers**

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent les risques liés au portefeuille d'investissement ainsi que les risques liés au refinancement de l'affacturage (*cf. Document d'enregistrement universel, §5.2.2. Risques financiers*).

Les risques liés au portefeuille d'investissement peuvent être définis de la façon suivante :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;

- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de spread se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

➤ **Risques stratégiques**

Le risque stratégique désigne le risque affectant les résultats et la solvabilité du Groupe en raison de changements dans les conditions du marché, des pays via des considérations géopolitiques, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de sa réputation ou son image sur le marché.

➤ **Risques de réassurance**

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir. Le Risque de réassurance se définit comme la perte qu'impliquerait tout écart entre l'appétence au risque du Groupe vis-à-vis d'événements de crédit extrêmes et la couverture obtenue auprès du marché de la réassurance.

La réassurance génère quatre types de facteurs de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

➤ **Risques opérationnels et de non-conformité**

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures processus internes (non- respect des procédures, erreurs d'enregistrement des données), personnes (exigences de compétence, disponibilité ou déontologie non satisfaites) y compris le risque de fraude interne ou externe, des systèmes internes ou résultant d'évènements extérieurs (situation politique, catastrophe naturelle entraînant dommages ou destruction, pandémie, cyberattaques).

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin,

le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

Le risque de non-conformité se définit comme le non-respect des dispositions législatives ou réglementaires applicables aux activités de Coface, de ses procédures internes, de normes professionnelles et déontologiques, ou encore d'orientations des régulateurs nationaux et européens. Ce non-respect pouvant entraîner des sanctions administratives, judiciaires ou disciplinaires, des pertes financières ou une atteinte à la réputation du Groupe.

Chez Coface, le risque de fraudes externes est conjointement suivi par la direction de la Conformité et la Direction des risques (pour les risques liés aux systèmes d'information et à l'ingénierie sociale).

➤ **Risques liés au changement climatique**

Depuis plusieurs années, une prise de conscience collective sur les enjeux liés aux risques climatiques a émergé, poussant l'ensemble des acteurs économiques à intégrer la dimension ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) dans la gestion au quotidien de leur entreprise. Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité.

Bien que l'exposition de Coface aux risques liés au changement climatique semble limitée du fait de son activité d'assureur crédit, le suivi de ces risques fait l'objet d'une vigilance soutenue de la part du Groupe dans un contexte d'intensification des événements climatiques notamment.

Coface porte des risques sur des sociétés présentes dans un très grand nombre de pays et de secteurs d'activité. Ainsi, la vulnérabilité environnementale des débiteurs pouvant mener à une augmentation du volume de sinistres devant être indemnisés est prise en compte dans la gestion du risque de crédit. Deux risques clés pour les entreprises ont été identifiés dans la littérature :

- le risque physique : mesure la fréquence d'occurrence d'événements climatiques exceptionnels (incendies, inondations, tempête, etc.). Il dépend à la fois de l'exposition du pays à ce type d'événement (mesurée notamment en prenant en compte des projections de long terme des rendements agricoles, de la montée des températures dans le pays, de la montée des eaux, entre autres) et sa sensibilité, mesurée grâce des indicateurs de structure géographique, démographique et sociale (comme la part de la population rurale, celle de la population de plus de 65 ans, le taux de pauvreté) et la dépendance à l'étranger pour des biens qui seront plus rares avec le changement climatique (part d'importations dans la consommation totale de biens agricoles, d'eau et d'énergie). La première menace du changement climatique est l'augmentation de la fréquence et de la violence des événements climatiques extrêmes aux conséquences financières massives ;
- le risque de transition : Face au risque climatique, les investisseurs cherchent à protéger la valeur de long-terme de leurs actifs, en se positionnant comme acteurs de la transition écologique pour contribuer à orienter l'économie vers un modèle bas-carbone. Cela se traduit par une sélection d'entités qui mettent en œuvre une stratégie de décarbonation croissante, en ligne avec les exigences de la transition écologique. Le risque de transition inclut les risques politiques, réglementaires, technologiques, de réputation et les risques liés au sentiment du marché (tel qu'une orientation des consommateurs et des entreprises vers des produits ou services moins dommageables pour le climat).

Dans le cadre de l'exercice ORSA Groupe et de la Compagnie, un test de résistance ou stress-test sur le risque climatique a été renouvelé en 2023 principalement sur le risque de transition, lequel a permis de s'assurer que l'impact environnemental sur la solvabilité de Coface était peu matériel.

B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du conseil d'administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)* qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les conseils d'administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être demandé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment à la suite de rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser l'adéquation de la solvabilité sur base consolidée et sur base Solo pour couvrir l'ensemble des facteurs de risque, y compris ceux qui ne sont pas intégrés dans le calcul du SCR. Enfin, les résultats des stress tests mis en œuvre dans l'ORSA sont pris en compte dans la définition et le suivi de la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du Groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (Groupe) et pour la Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs conseils d'administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe *Système de contrôle interne du chapitre 5.3.1 Système de contrôle interne du Document d'enregistrement universel 2023*.

B.4.2 Fonction conformité

La fonction conformité s'assure que le Groupe Coface demeure en conformité avec les lois et règlements applicables à son activité et met en place des règles et normes internes relatives aux principaux risques de non-conformité listés ci-dessous :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Le respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales,
- La prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence,
- La gestion des conflits d'intérêts, des accords ou ententes entre concurrents,
- La protection des clients, le traitement équitable des intermédiaires,
- L'éthique professionnelle,
- Le respect des lois et réglementations liées aux activités d'assurance en lien avec les thématiques de conformité,
- La vigilance concernant la fraude,
- La protection et la confidentialité des données.

B.5 Fonction d'audit interne

◆ Organisation de la fonction d'audit interne

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe.

La direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du siège, des régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- une équipe centrale, basée au siège à Paris,
- des responsables d'audit régionaux,
- des auditeurs locaux (région ou pays).

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

◆ Indépendance de la fonction d'audit interne

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par l'organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du comité d'audit et il a librement accès au comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale d'un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

◆ Principaux objectifs de la fonction d'audit interne

Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission et selon une approche fondée sur les risques, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de:

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion, la gouvernance ;
- la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques *Solvabilité II* ;

- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité) et des principales décisions prises par le conseil d'administration. L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ;
- la mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe, ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le comité d'audit / conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1er juillet 2016. La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Conformément aux exigences de la *directive européenne Solvabilité II*, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- coordonne le calcul des provisions techniques: la fonction actuarielle organise le processus de provisionnement à travers les étapes décrites en *section 2*. En particulier, elle envoie aux entités les guidelines de provisionnement en début de processus ;
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques: les méthodologies de calculs de provisions sont analysées annuellement. L'analyse est restituée dans le rapport actuariel ;
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques: une équipe dédiée est en charge de l'analyse de la qualité des données. Des tests indépendants sont réalisés dans le cadre du rapport actuariel ;
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques: une analyse des boni-mali est effectuée dans ce rapport ;
- informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques: le rapport actuariel est transmis par la fonction actuarielle au conseil d'administration. La fonction actuarielle informe également les dirigeants lors des comités trimestriels « *Group Reserving Committees* » ;
- supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à *l'article 82* ;
- émet un avis sur la politique globale de souscription: l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la politique de souscription ;
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance: l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la réassurance ;
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à *l'article 44* : en particulier, elle veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription, et à la correcte mise en œuvre de la réassurance, via des études spécifiques reprises dans le rapport actuariel.

Le directeur de l'actuariat Groupe a également la charge de la coordination des processus de provisionnement des IBNR en normes IFRS. Il supervise les méthodologies relatives aux calculs de l'exigence en capital dans le cadre du modèle interne partiel de Solvabilité II sur les provisions techniques et SCR Souscription. Il réalise également les travaux d'implémentation, de calibrage et de production relatifs au modèle interne partiel ainsi que la production des aspects quantitatifs de l'ORSA.

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2023 en 3 rapports distincts :

- un rapport actuariel sur le provisionnement,
- un rapport actuariel sur la réassurance,
- un rapport actuariel sur la souscription.

B.7 Externalisation

B.7.1 Activités ou fonctions externalisées

L'externalisation des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques fait l'objet d'une politique interne au Groupe « Politique cadre de l'Externalisation des activités du Groupe Coface » et est prise en application des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des assurances transposant l'article 49 de la directive de l'Union Européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dite « Solvabilité II », l'article 274 du règlement délégué (UE) n°2015/35 du 10 octobre 2014 et le point 12.4 de la notice « Solvabilité II - Système de Gouvernance » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Mise en place en 2013, cette politique est revue annuellement depuis, a fait l'objet d'une refonte en 2021 et a dernièrement été mise à jour en 2023 suivant approbations des conseils d'administration de COFACE SA en août et de la Compagnie en décembre. La politique d'externalisation vise à identifier les prestations externalisées importantes ou critiques et les prestations et fonctions dites « *standard* » ainsi qu'à définir :

- (i) Les critères de qualification de la notion d'externalisation ;
- (ii) Les clauses réglementaires devant être stipulées dans les contrats d'externalisation des activités et fonctions importantes ou critiques, ainsi que ;
- (iii) Le processus d'approbation préalable du conseil d'administration de la Compagnie et de celui de COFACE SA des projets d'externalisations des activités et fonctions importantes ou critiques ainsi que le processus de notification à l'ACPR desdits projets d'externalisation ;
- (iv) Les outils de contrôles de plusieurs niveaux afin d'assurer le respect des règles et processus instaurés par ladite politique.

La politique considère comme des activités et/ou fonctions importantes ou critiques :

- Les quatre fonctions clés suivantes visées à l'article L.354-1 du code des assurances :
 - la fonction de gestion des risques,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne,
 - la fonction actuarielle, ainsi que,
- Les fonctions, dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou susceptible de remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants:
 - le coût de l'activité externalisée,
 - l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis,
 - la difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct dans des délais jugés acceptables,
 - la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire,
 - les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

A ce jour, les principales activités importantes ou critiques externalisées par le Groupe concernent (i) l'activité de gestion des investissements financiers de la Société et (ii) l'hébergement des systèmes informatiques. Il convient de noter que les fonctions clés sont rarement sous-traitées à l'exception du

processus "Know Your Customer" ("KYC"), qui a été sous-traité en interne par certaines entités du Groupe. Certaines prestations d'actuariat sont également externalisées par diverses entités du Groupe.

B.7.2 Qualité des prestataires

La Compagnie et l'ensemble de ses succursales situées au sein de l'UE se sont engagés, lorsque certaines activités ou fonctions sont externalisées, à sélectionner des prestataires de services répondant à des normes de service de haute qualité et disposant des qualifications et compétences nécessaires afin d'assurer la prestation externalisée, en évitant tout conflit d'intérêt et en respectant les engagements de confidentialité s'appliquant aux entités du Groupe Coface.

Conformément à la réglementation applicable, en ce qui concerne les activités importantes ou critiques, ils se sont également engagés à informer l'ACPR de tout projet d'externalisation approuvé par le conseil d'administration de la Société et celui de COFACE SA, au plus tard six semaines avant la date d'entrée en vigueur du contrat. Enfin, tout contrat d'externalisation devant être signé avec tout prestataire de service sélectionné doit inclure les clauses obligatoires imposées par la politique d'externalisation.

B.8 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ C. PROFIL DE RISQUE

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription

Le principal risque encouru par Coface est le risque lié à la souscription des polices d'assurance proposées à ses clients. Il se matérialise en cas de dérive du montant des sinistres par rapport aux estimations.

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. Ainsi, le risque de souscription porté par Coface correspond à un risque de crédit, tel qu'il est défini en *section B.3.1*.

C.1.1 Exposition

L'exposition au risque de crédit provient principalement des facteurs de risque suivants :

- **Risque de mauvaise maîtrise des expositions:** L'exposition à certains pays présentant des taux de défaut élevés des entreprises ou une concentration dans des secteurs économiques fragiles pourrait avoir un impact significatif sur le ratio de sinistralité, les résultats opérationnels, la liquidité et la marge de solvabilité du Groupe.
- **Risque de défaillance des débiteurs :** Une surestimation de la qualité de nos débiteurs, une mauvaise gestion de la concentration des débiteurs ou un retard dans l'évaluation de certaines évolutions économiques défavorables pourraient conduire à accorder des limites inappropriées aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés financières et potentiellement faire défaut sur leurs obligations de paiement vis-à-vis de nos assurés, augmentant ainsi les sinistres soumis au Groupe.
- **Risques liés à la constitution des provisions techniques d'assurance :** Pour constituer les provisions techniques relatives aux sinistres survenus, le Groupe réalise des estimations, qui sont essentiellement fondées sur des méthodes actuarielles de place (méthodes de Chain-Ladder et de Bornhuetter Ferguson principalement) appliquées aux triangles de données historiques. Des écarts d'expérience peuvent être observés a posteriori, entre les estimations réalisées par le Groupe et les coûts ultimes des sinistres constatés. Des défaillances dans la qualité des données utilisées ou une dégradation de l'environnement économique non reflétée dans les projections peuvent rendre les estimations inadéquates et avoir en conséquence un effet défavorable sur la situation financière ou la marge de solvabilité du Groupe.

Le niveau global d'exposition au risque de souscription est mesuré par les SCR de souscription non-vie de COFACE SA et de Compagnie, qui sont détaillés en *section E de ce document*.

C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du Groupe est, depuis janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple).

Au titre de l'exercice 2023, le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») n'a pas été déclenché.

Par ailleurs, pour la première fois depuis la mise en place de ses traités de réassurance en 1990, le Groupe Coface a déclenché au cours des trois premiers trimestres 2023 la tranche inférieure de son traité en Excédent de sinistre par risque. Le sinistre ayant évolué favorablement en toute fin d'année, la charge de sinistre est repassée en dessous du seuil de déclenchement du traité entraînant le remboursement des sommes perçues.

C.1.3 Concentration du risque

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS¹ du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au *chapitre E*.

¹ Excédent de sinistre

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

Le risque de marché recouvre l'ensemble des risques financiers liés à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Ces risques portent sur les fluctuations de taux d'intérêt, de change, des actions, de l'immobilier et du spread.

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et durée avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- Le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle: représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- Le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables

En complément de ces deux instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- Le comité mensuel d'investissement: traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarios macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles ;
- Le comité semestriel des risques: a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive *Solvabilité II* ;

- Le comité trimestriel ALM: a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE.

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La gestion actif-passif a pour objectif de piloter l'ensemble des risques financiers et de maîtriser l'évolution des revenus financiers. Elle vise à prendre en compte les évolutions du passif de l'entreprise (provisions, décaissements, sensibilité au risque de taux, devises) pour piloter et optimiser les actifs (liquidité, sensibilité, devises, congruence, risque de taux et de crédit).

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables².

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	180	5,4%	220	7,5%
Actions	82	2,5%	86	2,9%
Obligations	2 273	68,8%	2 277	77,4%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	770	23,3%	358	12,2%
Total actifs financiers	3 305	100%	2 941	100%

² Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document d'enregistrement universel. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document d'enregistrement universel

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	146	5,5%	179	7,6%
Actions	82	3,1%	71	3,0%
Obligations	1 626	61,1%	1 665	70,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	809	30,4%	452	19,1%
Total actifs financiers	2 663	100%	2 368	100%

Au 31 décembre 2023, les obligations représentaient 68,8% du total du portefeuille de placement du Groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (61,1%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du Groupe.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risque de taux et spread.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	182	8,0%	211	9,3%
Pays émergents	224	9,8%	220	9,7%
Europe	180	7,9%	200	8,8%
Amérique du Nord	425	18,7%	450	19,8%
Zone Euro	1 262	55,5%	1 195	52,5%
Autres	1	0,0%	1	0,0%
Total	2 273	100%	2 277	100%

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. Les expositions sur la dette souveraine de la Grèce sont toujours nulles. En termes de diversification internationale, l'année 2023 demeure à l'image de l'année 2022.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du Groupe avec un biais important sur la Zone Euro (57,2%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	167	10,3%	196	11,8%
Pays émergents	113	7,0%	113	6,8%
Europe	145	8,9%	165	9,9%
Amérique du Nord	270	16,6%	290	17,4%
Zone Euro	929	57,2%	900	54,1%
Autres	1	0,1%	1	0,0%
Total	1 626	100%	1 665	100%

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 5³. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2023 à 2,9 pour le Groupe et 2,8 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2023, 80,4% des placements sont ainsi libellés en euro.

Répartition par devise du portefeuille de placements COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR	2 656	80,4%	2 226	75,7%
USD	278	8,4%	295	10,0%
Autre (<3%)	371	11,2%	421	14,3%
Total	3 305	100%	2 941	100%

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (82,5%) et à l'USD (5,4%).

Répartition par devise du portefeuille de placements La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR	2 196	82,5%	1 843	77,8%
USD	143	5,4%	145	6,1%
Autre (<3%)	324	12,2%	380	16,0%
Total	2 663	100%	2 368	100%

³ La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 5 verra sa valeur de marché diminuer de 5% si les taux d'intérêt augmentent de 1%.

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, ou actions au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

C.2.3 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du Groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur les risques de taux et spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

La hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire, ce qui pourrait amener le Groupe à réaliser des pertes.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, est au 31 décembre 2023, plus faible sur les actions qu'en 2022 du fait d'une légère réduction de l'exposition aux actions.

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2023

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de	Impact baisse du marché actions de
Obligations	2 273	-66		
Actions	82		-8	-16
Total	2 356	-66	-8	-16

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de	Impact baisse du marché actions de
Obligations	1 626	-47		
Actions	82		-8	-16
Total	1 708	-47	-8	-16

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2022

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de	Impact baisse du marché actions de
Obligations	2 277	-72		
Actions	86		-9	-17
Total	2 364	-72	-9	-17

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de	Impact baisse du marché actions de
Obligations	1 665	-54		
Actions	71		-7	-14
Total	1 737	-54	-7	-14

La comptabilisation des actions en FV OCI NR⁴ par le Groupe limite l'impact de la variation des actions du portefeuille au bilan. Cette approche est justifiée par des investissements de long terme, caractérisés par des dividendes significatifs. En conséquence, le portefeuille d'actions est extrêmement stable en termes de titres et n'impacte pas le résultat financier du Groupe, en dehors des dividendes reçus.

⁴ Fair Value OCI (Other Comprehensive Income) non recyclable : les plus ou moins-values latentes sont inscrites directement dans les capitaux propres et ne seront pas recyclées en résultat au moment de la revente.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition

Le risque de crédit est la probabilité de perte financière résultant de l'incapacité des émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Il peut être aggravé par la concentration des expositions d'une même contrepartie, secteur ou pays dans le portefeuille d'investissement. Ce risque est pris en compte dans la politique d'investissement avec une dispersion imposée du portefeuille mais aussi une gestion des encours répartie entre plusieurs gestionnaires d'actifs.

Les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 42,2% du portefeuille obligataire Groupe et sont concentrés à plus de 96% sur des entreprises de qualité Investment grade (rating \geq BBB-). Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 43,4% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 95% sur des entreprises de qualité investment grade. La part de non-souverain a baissé de 2,4% sur le Groupe et de 2,3% sur la Compagnie entre 2022 et 2023, traduit par le renforcement en obligation d'états des marchés développés.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Souverain	1 313	57,8%	1 261	55,4%
Non-Souverain	960	42,2%	1 016	44,6%
Total	2 273	100%	2 277	100%

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Souverain	921	56,6%	905	54,3%
Non-Souverain	705	43,4%	761	45,7%
Total	1 626	100%	1 665	100%

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et États notés en catégorie Investment grade⁵. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings AA-, A- et BBB+.

⁵ Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme Investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+.

Répartition par notation du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
		2023		2022	
		(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA		235	10,3%	307	13,5%
AA - A		1 257	55,3%	1 134	49,8%
BBB		682	30,0%	730	32,1%
BB - B		94	4,1%	105	4,6%
< CCC		4	0,2%	2	0,1%
Total		2 273	100%	2 277	100%

Répartition par notation du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
		2023		2022	
		(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
AAA		155	9,5%	176	10,6%
AA - A		900	55,4%	871	52,3%
BBB		517	31,8%	559	33,6%
BB - B		50	3,1%	58	3,5%
< CCC		4	0,2%	2	0,1%
Total		1 626	100%	1 665	100%

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation risque pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe au sein de la mise en place de sa politique d'investissement a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant, au 31 décembre 2023 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
< 1 an	425	18,7%	318	14,0%
1-3 ans	941	41,4%	854	37,5%
3-5 ans	450	19,8%	674	29,7%
5-10 ans	372	16,4%	350	15,4%
> 10 ans	84	3,7%	81	3,5%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
Total	2 273	100%	2 277	100%

60,1% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2023.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du Groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
<1 an	297	18,3%	190	11,7%
1-3 ans	692	42,6%	632	38,9%
3-5 ans	324	19,9%	518	31,9%
5-10 ans	257	15,8%	264	16,2%
> 10 ans	55	3,4%	62	3,8%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
Total	1 626	100%	1 665	102%

Pour la Compagnie, 60,9% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2023.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles Groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

C.4.3 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

C.4.4 Bénéfices attendus dans les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures du Groupe Coface s'élevait à 94 millions d'euros contre 49 millions d'euros pour la Compagnie en 2023.

Ils sont calculés conformément à l'article 260§2 du règlement délégué UE/2015/35, comme étant en partie la différence entre les provisions techniques hors marge de risque avec et sans primes futures

Les bénéfices attendus au titre des primes futures sont valorisés au bilan prudentiel dans les provisions Best Estimate de primes. Ils sont estimés via la formule suivante : $Primes\ futures * ((1 - ULR - CR) - QS * (1 - ULR - Comm_{Rate})) * \sum_k Cad_k * \delta_k$

Avec:

- *Primes futures*: Une estimation statistique des primes futures en ligne avec la définition de la frontière des contrats
- *ULR*: Ultimate Loss Ratio
- *CR*: Cost Ratio
- *QS*: Quote part
- *Comm_{Rate}*: Taux de commissions
- *Cad_k*: La cadence de liquidation à l'année k
- *δ_k*: Le facteur d'actualisation à l'année k

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini dans *la section B.3 du présent rapport*. Il inclut notamment les catégories suivantes :

- Risque liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité : ce risque se matérialise par l'ensemble des risques, internes ou externes, de nature malveillante ou non, liés à l'usage des technologies numériques portant sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données et systèmes d'informations.

Comme toute autre société, le Groupe est exposé à des cyberattaques ou à d'autres failles de sécurité de ses systèmes informatiques ou de ses infrastructures, ou à celles de ses prestataires tiers qui pourraient perturber ses activités, entraîner des pertes financières importantes, nuire à sa réputation et l'exposer à d'éventuelles sanctions de la part des régulateurs. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans *le Document d'enregistrement universel 5.2.5 Risques opérationnels et de non-conformité*.

- Risque de fraude et de non-conformité: ce risque se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes de Coface pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Par ses activités internationales, le Groupe pourrait être exposé à la violation des sanctions internationales et à la violation des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme ou de fraudes externes qui pourraient conduire à des amendes réglementaires, à des pertes financières et à une atteinte à la réputation du Groupe. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans *le Document d'enregistrement universel 5.2.5 Risques opérationnels et de non-conformité*.

La maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, couvrant toutes les entités du Groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique mis à la disposition de l'ensemble des entités du Groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « Solo » et « Groupe ». Par ailleurs, le Groupe a mis en place une cartographie des risques, gérée dans un logiciel de gestion des risques unique, qui couvre toutes les entités d'assurance, les entités consolidées ou régulées ainsi que les principales entités de service du Groupe.

C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, ou réglementaire et les risques émergents font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que pourrait avoir un évènement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de COFACE SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment de la politique de conformité et d'un code de conduite ainsi qu'un programme de formation et de communication. Le risque de réputation est également atténué par le dispositif de contrôle mis en place au sein de la fonction Conformité.

C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

C.6.3 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables.

C.6.4 Risques liés au changement climatique

Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité (recouvrant à la fois les risques d'impacts des opérations de Coface sur le climat et les risques du climat sur les opérations et la rentabilité de l'entreprise). Les détails sont repris dans *la section B.3.1 du présent document*.

C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La *section* C.2.3 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la *section* C.2.3, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivies en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de solvabilité au 31 décembre 2023 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	199% ⁶
+ 100 pts de base taux d'intérêts	-5,1 pts
+ 100 pts de base Spreads	-3,8 pts
-25% actions	-1,3 pts

C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, taux d'intérêts, ratio de coûts...) est mesurée. Ainsi, la sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes ou de +1% de ratio de pertes, est inférieure à 2%.

C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplique de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du Groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte. Par ailleurs, un scénario reflétant une récession mondiale dans un contexte de hausse durable des taux a aussi inclus un choc combiné sur la sinistralité, le chiffre d'affaires et la performance des marchés financiers. L'évaluation

⁶ Le ratio de solvabilité communiqué au marché le 16 février 2024 est un ratio estimé.

réalisée lors de l'ORSA 2023 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ces scénarios.

C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

La cartographie des risques extra-financiers a été réalisée en plusieurs étapes :

1/ La première étape a consisté en l'identification d'un spectre de risques assez large pouvant affecter le Groupe, ou pouvant affecter la Société au sens large au travers des activités du Groupe. La construction de ce premier inventaire des risques s'est faite sur la base d'une réflexion interne – analyse des enjeux RSE et des données RSE collectées au cours des exercices précédents, concertations internes notamment avec la direction des risques – ainsi que sur la base d'un benchmark externe, analysant notamment les communications extra-financières d'autres acteurs du secteur de la finance ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion des risques extra-financiers. Des discussions avec des investisseurs, agences de notations, clients et collaborateurs ont également permis d'enrichir la liste de ces enjeux.

Cette étape a résulté en l'identification d'un peu plus d'une vingtaine de risques répartis sur quatre axes : risques environnementaux (entreprise responsable), risques sociaux (employeur responsable), risques liés au cœur de notre activité (assureur responsable) et risques de gouvernance.

L'identification des risques est un processus permanent qui implique les responsables métiers avec l'aide des responsables risques. Cette identification repose :

- d'une part sur l'expérience et la connaissance des métiers des processus dont ils ont la responsabilité ainsi que de l'analyse des événements pouvant affecter négativement ou positivement ces activités ;
- d'autre part cette première approche est complétée par l'analyse des défaillances et incidents survenus en cours d'année notamment en identifiant les causes profondes de ces événements.
- enfin les risques peuvent être également détectés lors de l'analyse de nouveaux projets, produits ou nouvelle réglementation.

2/ Les risques sont également évalués de façon permanente à savoir à minima une fois par an avec le responsable métier au cours de réunions dédiées à l'identification et l'évaluation des risques et chaque fois qu'un événement significatif de risque se produit nécessitant une mise à jour de l'évaluation (incident majeur, ou défaillance significative relevée lors de contrôles en interne ou audit externes).

Chaque risque a été évalué selon une approche cohérente avec celle mise en œuvre par la Direction des Risques du Groupe pour l'ensemble de la cartographie des risques. L'exhaustivité des risques ESG ont été comparés à ceux présents dans l'outil de gestion des risques de l'entreprise (risques opérationnels ou stratégiques) afin que les risques ayant une facette ESG soient identifiés et que les résultats des évaluations obtenus pour ces risques, lors des campagnes d'analyse de risques annuelles, soient transposés. Les autres risques non évalués par ailleurs ont été quantifiés et priorisés en utilisant une méthode calquée sur celle présente dans l'outil de gestion des risques. Chacun des risques extra-financiers a fait l'objet d'une analyse approfondie, sur la base de deux critères :

- le niveau de risque intrinsèque qui est qualifié de risque inhérent: l'évaluation se fait en croisant l'impact (scénario le plus défavorable de l'impact financier, de l'impact client et de l'impact réglementaire et juridique) et l'évaluation de la fréquence de réalisation du risque. Une matrice des risques inhérents définit le niveau des risques inhérents évalués selon une échelle de 4 niveaux: élevé, important, modéré et faible ;

- le niveau de contrôle de ce risque en fonction de l'efficacité des contrôles de niveau 1 et 2, des résultats d'audits internes et externes, de la documentation, de la gouvernance et du suivi des indicateurs clés de performance, ainsi que de l'informatique et du personnel.

3/ Sur la base des évaluations, le Groupe a priorisé dix risques non financiers, qui ont été approuvés par les départements compétents. Une première priorisation est effectuée pour définir le niveau de risque résiduel résultant du croisement du risque inhérent avec l'atténuation du risque selon une matrice de risque qui renvoie une échelle de 4 niveaux d'appréciation: Elevé, Important, Modéré et Faible. Une seconde priorisation est également effectuée au sein de la même échelle de risque résiduel en tenant compte de l'impact inhérent le plus important, puis du niveau d'atténuation, en conséquence le risque inhérent le plus élevé restera plus risqué.

L'ensemble des risques extra-financiers retenus ont été ensuite intégrés à la cartographie globale des risques du Groupe.

Tout comme le reste des risques suivis par le Groupe, les risques extra-financiers sélectionnés ont vocation à être réévalués tous les ans, en amont de l'exercice de rédaction *du document d'enregistrement universel*. Les politiques mises en place par le Groupe pour s'en prémunir, ainsi que les détails des actions et résultats, sont présentés tout au long de ce document.

Trois indicateurs ESG, représentant chacun une grande catégorie de risques extra-financiers (environnemental, social et de gouvernance) ont ensuite été choisis pour être présentés au comité des risques et faire partie intégrante du « *Risk appetite* » de Coface :

- un KRI Environnement sur le taux de couverture en notation ESG du portefeuille d'investissement ainsi que la part d'entreprises les plus mal notées,
- un KRI Social sur l'égalité hommes-femmes au sein de l'entreprise,
- un KRI Gouvernance qui mesure la satisfaction des clients et partenaires.

Ces indicateurs sont donc suivis depuis 2022 par le comité de direction et également présentés, comme les autres indicateurs d'appétence au risque, au conseil d'administration de Coface et à son sous-comité risques et conformité.



/ D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires. La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc à zéro également pour la Compagnie.

D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés, analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement: Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- Autres actifs financiers: Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel *Solvabilité II* ;
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes *Solvabilité II* ;
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes *Solvabilité II*.

Variation des actifs financiers COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	-
Actions	82	86	- 4
<i>Actions – cotées</i>	75	78	- 4
<i>Actions – non cotées</i>	7	8	- 0
Obligations	2 273	2 277	- 5
<i>Obligations d'État</i>	1 313	1 261	51
<i>Obligations d'entreprise</i>	960	1 016	- 56
Organismes de placement collectif	800	470	330
<i>Immobilisations</i>	180	220	- 40
<i>Actions</i>	27	0	26
<i>Obligations et monétaire</i>	593	249	344
Produits dérivés(*)	4	3	1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	144	104	40
Autres investissements	2	1	0
Total actifs financiers	3 305	2 941	363

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a augmenté de 363 millions d'euros sur l'exercice 2023 principalement via lié au remplacement de l'émission obligataire de Coface de 300 millions d'euros et la montée en charge de la poche Equity Infrastructure.

Variation des actifs financiers La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	-
Actions	82	71	11
<i>Actions – cotées</i>	75	63	12
<i>Actions – non cotées</i>	7	8	- 1
Obligations	1 625	1 665	- 40
<i>Obligations d'État</i>	920	903	17
<i>Obligations d'entreprise</i>	706	762	- 57
Organismes de placement collectif	717	395	322
<i>Immobilisations</i>	146	179	- 33
<i>Actions</i>	23	0	23
<i>Obligations et monétaire</i>	548	215	333
Produits dérivés(*)	3	2	1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	54	53	1
Autres investissements	182	182	0
Total actifs financiers	2 663	2 368	295

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec les mêmes variations.

D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion Groupe.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	127	106	21

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	358	379	-21

D.1.4 Créances

◆ Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

Dans les comptes statutaires IFRS, les primes acquises non émises (PANE) sont présentées dans les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, alors que dans le bilan prudentiel, elles sont reclassées dans les provisions techniques au passif (*best estimates*).

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	330	327	3
Créances nées d'opérations de réassurance	209	99	110
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	539	426	113

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	289	288	1
Créances nées d'opérations de réassurance	300	126	174
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	589	414	175

◆ Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Autres créances (hors assurance)	982	911	71

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Autres créances (hors assurance)	248	246	2

D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'actifs financiers de niveau 1 de très court terme et d'avoir en banque qui ont baissé sur l'exercice 2023 pour le Groupe et la Compagnie.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	403	462	-59

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275	282	-7

D.1.6 Autres actifs

◆ Goodwill

Conformément aux principes Solvabilité II, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

◆ Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *Best estimate*.

◆ Impôts différés actifs

Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés actifs significatifs sont :

- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé actif,
- le montant,
- la date d'échéance,
- et le cas échéant, les différences temporelles déductibles des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé,
- l'annulation des immobilisations incorporelles,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée,
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Actifs d'impôts différés	34	65	-31

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2023 est le suivant :

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	29	2	3	34

La principale composante des impôts différés actifs concerne l'annulation des provisions techniques IFRS ainsi que l'incidence des Best Estimate de primes et de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2023 sont de 228 millions d'euros sur le périmètre Groupe.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Actifs d'impôts différés	67	67	0

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2023 du périmètre Solo est le suivant :

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	60	4	4	67

Les actifs d'impôts différés de la Compagnie reste stable entre 2022 et 2023.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2023 sont de 147 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

◆ Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation concernent le siège social de Coface Deutschland. Celui-ci a été acquis par crédit-bail (En application de la Norme IAS 17, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	124	144	-20

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	111	129	-18

D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous solvabilité II une marge pour risque calculée séparément. La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée à la maille croisée entité * produit, par adaptation de la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques d'avril 2014.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio ont été utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

Les hypothèses prises pour l'estimation des Best Estimates sont des hypothèses objectives qui se basent à la fois sur l'expérience passée et présente du Groupe ainsi que sur des projections d'environnement et contexte futurs. Les estimations de Best Estimates s'appuient également sur des avis d'experts qui intègrent des hypothèses relatives à la tarification, au provisionnement, au marketing, au recouvrement ou encore à l'arbitrage du Groupe.

Les résultats agrégés à fin 2023 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

D.2.1 Meilleures estimations

Brut de réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Groupe	942	970	-28
La Compagnie	885	882	3

Cession en réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Groupe	235	252	-17
La Compagnie	385	399	-14

Détails par ligne d'activité pour le Groupe :

Brut de réassurance par ligne d'activité COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Crédit	763	791	-28
Caution	109	122	-13
Single Risk	71	57	14
Autres	0	0	0
Total	942	970	-28

Cession en réassurance par ligne d'activité		Au 31 décembre		
COFACE SA				
<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
Crédit	181	205	-23	
Caution	34	34	1	
Single Risk	19	14	6	
Autres	0	0	0	
Total	235	252	-17	

Détails par ligne d'activité pour la Compagnie :

Brut de réassurance par ligne d'activité		Au 31 décembre		
La Compagnie				
<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
Crédit	708	706	2	
Caution	106	121	-15	
Single Risk	71	55	16	
Autres	0	0	0	
Total	885	882	3	

Cession en réassurance par ligne d'activité		Au 31 décembre		
La Compagnie				
<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
Crédit	303	320	-17	
Caution	46	51	-5	
Single Risk	35	27	8	
Autres	0	0	0	
Total	385	399	-14	

Concernant le BE de sinistres, le processus d'estimation et la méthodologie ont évolué dans le cadre de la transition en normes IFRS 17.

Des calculs d'ULR non margés (Best Estimate) et margés (pour IFRS) sont déterminés par l'actuariat Groupe sur la base de méthodes statistiques et suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (souscription, contentieux et commerciale), le marketing, le contrôle de gestion, les risques, les études économiques et l'actuariat. Une évaluation des provisions est réalisée par l'équipe provisionnement du département actuariat Groupe et validée par le directeur de l'actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'actuariat Groupe et le contrôle de gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque		Au 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
Groupe	98	73	25	
La Compagnie	97	84	13	

D.3 Autres passifs

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages :

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Provision pour litiges	1	2	-1
Provision pour risque sur les filiales	10	10	0
Provisions pour restructuration	4	6	-2
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	0	0	0
Provision pour Impôts (hors IS)	6	1	5
Autres provisions pour risques	4	3	2
Total provisions autres que provisions techniques	25	21	4

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Provision pour litiges	0	1	-1
Provision pour risque sur les filiales	10	10	0
Provisions pour restructuration	4	6	-2
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	-3	-3	0
Provision pour Impôts (hors IS)	6	0	6
Autres provisions pour risques	4	3	2
Total provisions autres que provisions techniques	21	17	5

Au global, les variations pour risques et charges varient peu entre 2022 et 2023.

D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies: ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France ;
- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière,
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités,
- de médailles du travail.

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur:
 - les caractéristiques connues de la population concernée,
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...),
 - les probabilités de survenance de chaque événement,
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.),
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation.
- la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface rating de (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Provisions pour retraite	46	45	1

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Provisions pour retraite	47	45	2

D.3.3 Impôts différés passifs

Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés passifs sont :

- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé passif,
- le montant,
- la date d'échéance,
- et le cas échéant, les différences temporelles déductibles.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des provisions techniques: best estimate et de la marge pour risque,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Passifs d'impôts différés	207	226	-19

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2023 du Groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023		
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans > ou égal à 5 ans	TOTAL
Total des impôts différés passifs	174	19	13

Les principales composantes des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques et le netting des impôts.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Passifs d'impôts différés	180	158	22

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2023 de la Compagnie est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023		
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans > ou égal à 5 ans	TOTAL
Total des impôts différés passifs	154	14	12

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques et l'enregistrement des provisions Best Estimate cédés par Compagnie Française aux réassureurs.

D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le Groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	640	614	26

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas d'équivalent au bilan de la Compagnie.

D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les principales variations entre 2022 et 2023 sont liées à :

- la hausse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires du Groupe de 30 millions d'euros (dont 28 millions d'euros résultent des reclassements comptables effectués à la suite de l'entrée en vigueur de la norme *IFRS 17*) : Cette hausse provient des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui passent de zéro à 31 millions d'euros, des commissions qui passent de 18 millions d'euros à 33 millions d'euros compensé par la baisse des comptes intragroupes qui passent de 9 millions d'euros à zéro en 2023.
- la hausse des dettes d'opérations de réassurance du Groupe de 50 millions d'euros en lien avec l'activité.
- la hausse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires de la Compagnie de 68 millions d'euros (dont 64 millions d'euros résultent des reclassements comptables effectués à la suite de l'entrée en vigueur de la norme *IFRS 17*) : Cette hausse provient des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui passent de zéro à 54 millions d'euros, des commissions qui passent de 17 millions d'euros à 33 millions d'euros compensé en partie par la baisse des dettes nées d'opérations d'assurance directe de 2 millions d'euros.
- la hausse dettes vis-à-vis des réassureurs de la Compagnie (+69 millions d'euros dont 37 millions d'euros sont liés aux reclassements effectués à la suite de l'entrée en vigueur de la norme IFRS17 et 32 millions d'euros en lien avec l'activité).

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	109	79	30
Dettes nées d'opérations de réassurance	189	140	50
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	298	219	79

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	122	54	68
Dettes nées d'opérations de réassurance	284	216	69
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	406	270	137

D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Passifs subordonnés	625	515	110

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Passifs subordonnés	504	445	59

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE: « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué ». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque ELOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

Les dettes subordonnées du Groupe s'élèvent à 856 millions d'euros au 31 décembre 2023. Afin d'anticiper le refinancement des titres subordonnés arrivant à échéance le 27 mars 2024, Coface SA a réalisé une nouvelle émission de titres subordonnés à taux fixe (5,750%) le 28 novembre 2023, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033.

Le ratio de couverture du SCR, et en particulier le montant du SCR groupe, ne permet pas de reconnaître en fonds propres éligibles à la couverture du SCR l'intégralité des dettes subordonnées. Cette situation temporaire a été motivée par une gestion de capital dynamique, permettant au groupe de profiter de bonnes conditions de marché, et de taux d'intérêts attractifs pour anticiper le refinancement des titres subordonnés arrivant à échéance le 27 mars 2024.

Ainsi, les dettes subordonnées du Groupe éligibles à la couverture du SCR s'élèvent à 625⁷ millions d'euros au 31 décembre 2023, et se décomposent comme suit :

- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 4,125 % le 27 mars 2014 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 380 millions d'euros et arrivant à échéance le 27 mars 2024. Les titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, principale société opérationnelle du Groupe. Le 21 septembre 2022, COFACE SA a réalisé une opération de rachat portant sur ses obligations subordonnées émises en 2014 pour un montant de 153 millions d'euros, à un prix fixe de 103,625%. Le montant nominal après cette opération de rachat est à présent de 227 millions d'euros, toujours à échéance 27 mars 2024. Sa valorisation s'élève à 233 millions d'euros, et est éligible en fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'application du 10. de l'article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE.

⁷ Montant après écrêtement de la dette subordonnée non disponible en application de l'article 82 du règlement délégué n°2015/35.

- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 6,000% le 22 septembre 2022 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Elle est valorisée 315 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2.
- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 5,750% le 28 novembre 2023 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Elle est valorisée 309 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2. Le montant levé lors de cette émission d'obligations sera principalement affecté au refinancement des obligations subordonnées arrivant à échéance le 27 mars 2024.

A ce jour, le groupe Coface n'a pas prévu de nouvelles émissions obligataires.

Les dettes subordonnées de la Compagnie s'élèvent à 504⁸ millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces dettes correspondent aux prêts subordonnés accordés par COFACE SA, éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE.

Les caractéristiques des prêts subordonnés correspondent à celles des dettes subordonnées émises par Coface SA (cf. ci-dessus).

D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Autres dettes (hors assurance)	415	442	-27

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2023	2022	Variation
Autres dettes (hors assurance)	323	458	-135

La variation entre les deux exercices pour le Groupe est principalement liée à la baisse des postes d'IS de 22 millions d'euros et des créiteurs divers de 8 millions d'euros.

La variation entre les deux exercices pour la Compagnie est principalement liée à la baisse des comptes courants des entreprises liés de 93 millions d'euros, des postes d'IS de 24 millions d'euros et du passif locatif de la location immobilière de 6 millions d'euros.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

⁸ Montant après écrêtement de la dette subordonnée non disponible en application de l'article 82 du règlement délégué n°2015/35.



/ E. GESTION DU CAPITAL

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la *directive 2009/138/CE*, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance – la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays du monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du Groupe (France): l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (i.e. Solvency II) et par la réglementation françaises interne en matière d'assurance non-vie ;
- Entités d'assurance du Groupe: les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation Solvabilité II ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux ;
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne: cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a) Risque de dégradation de la solvabilité du Groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR) ;
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie) ;
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie ;
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories ;
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres ;
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du Groupe par la politique de distribution des dividendes ;
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres.

E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

◆ COFACE SA

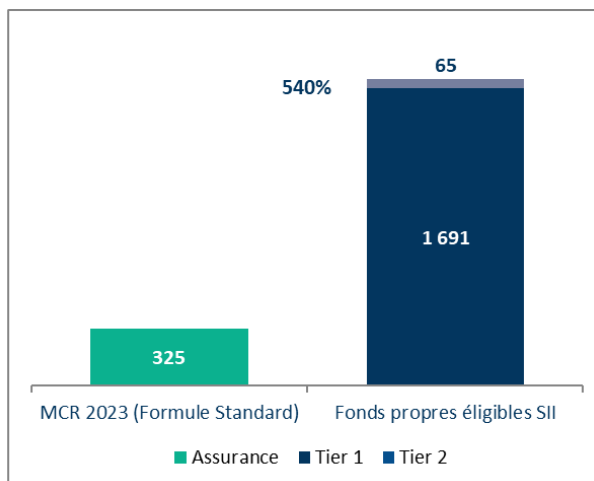
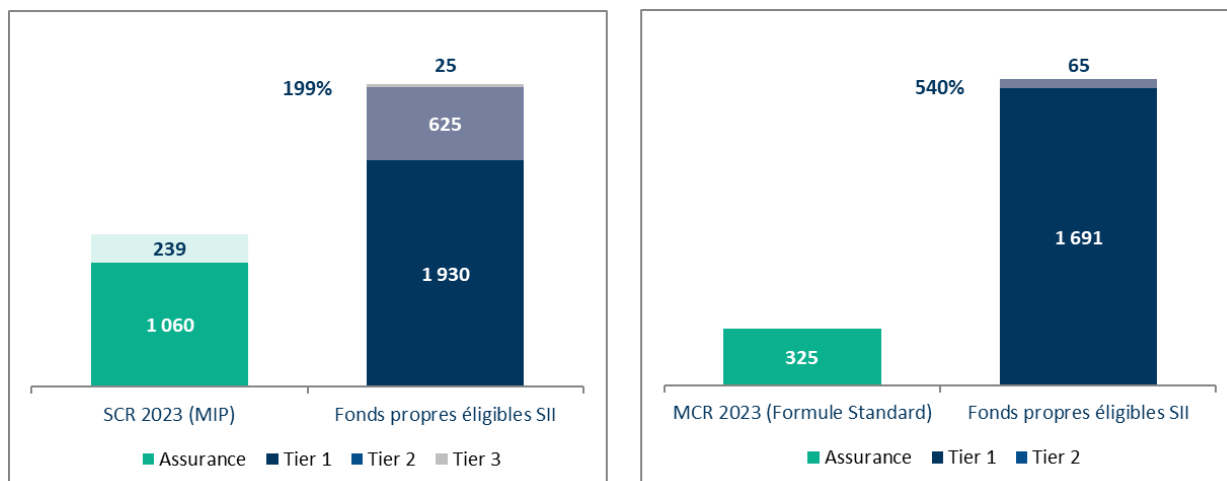
Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2023 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (*cf. chapitre E.2*).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation *Solvabilité II* entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2023 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la *directive européenne N 2009/138/CE*.

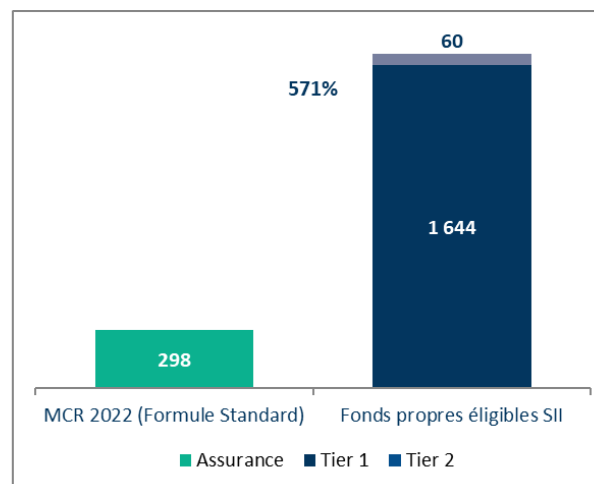
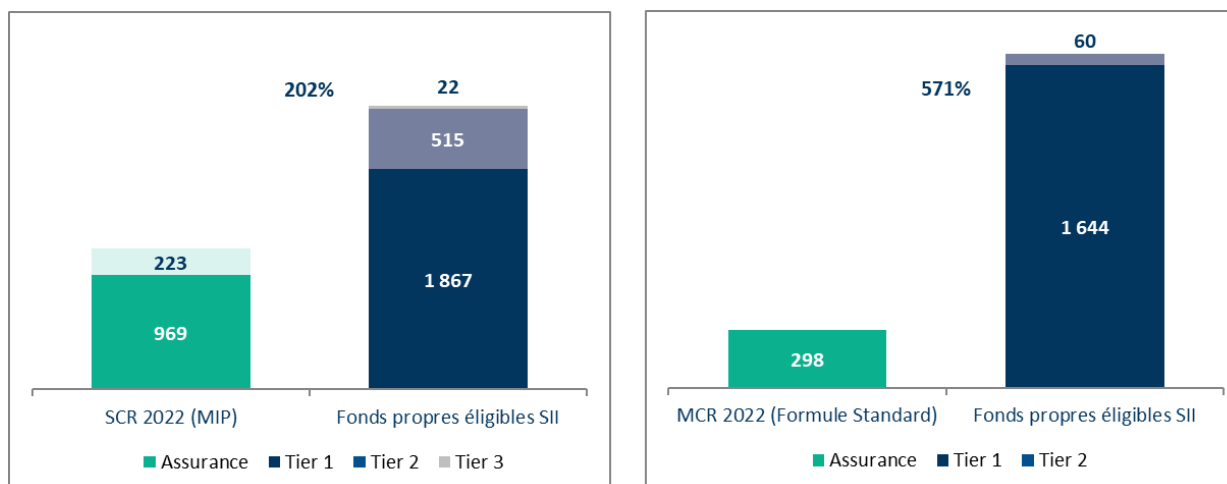
Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 300 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.

Au 31 décembre 2023:



Au 31 décembre 2022:



Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2023, s'élèvent à 2 580 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories,

« tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante:

- **Tier 1** : 1 930 millions d'euros (75% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 625 millions d'euros (24% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur des trois dettes subordonnées éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE. Un récapitulatif des principales caractéristiques de ces dettes subordonnées est présenté ci-dessous:

Coface EUR380m dette subordonnée Tier 2 2024	
Emetteur	Coface SA
Garant	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Type de Garantie	Caution solidaire
Instrument	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 308 ter 10 de la
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	27-mars-24
Date de maturité	27-mars-24
Obligation de paiement de coupon	Sauf en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	En cas de non-conformité du SCR survenant sur la période précédant le paiement des
Rachat anticipé	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
Cotation	EURONEXT PARIS
Loi applicable	Loi Française
Montant émission	EUR 380m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch) - IFS
Rating émission	Baa1 / A (Moody's / Fitch)
Coupon	4.125% fixe annuel
ISIN	FR0011805803
Coface EUR300m dette subordonnée Tier 2 2032	
Emetteur	Coface SA
Garant	NA
Type de Garantie	NA
Instrument	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	22-sept-22
Date de maturité	22-sept-32
Obligation de paiement de coupon	Report en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	na
Rachat anticipé	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
Cotation	EURONEXT PARIS
Loi applicable	Loi Française
Montant émission	EUR 300m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch)
Rating émission	Baa2/BBB+ (Moody's/ Fitch)
Coupon	6.00% Fixe annuel
ISIN	FR001400CSY7

Coface EUR300m dette subordonnée Tier 2 2033

Emetteur	Coface SA
Garant	NA
Type de Garantie	NA
Instrument	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
Maturité	Maturité attendue 10 ans sans amortissement
Date d'émission	28-nov-23
Date de maturité	28-nov-23
Obligation de paiement de coupon	Report en cas de non-confirmité du SCR
Option de report de coupon	na
Rachat anticipé	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
Cotation	EURONEXT PARIS
Loi applicable	Loi Française
Montant émission	EUR 300m
Rating Garant	A1 / AA- (Moody's / Fitch/A.M Best)
Rating émission	Baa1/BBB+ (Moody's/ Fitch)
Coupon	5.750% Fixe annuel
ISIN	FR001400MI8W6

- **Tier 3** : 25 millions d'euros (1% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres Solvabilité II constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 1756 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

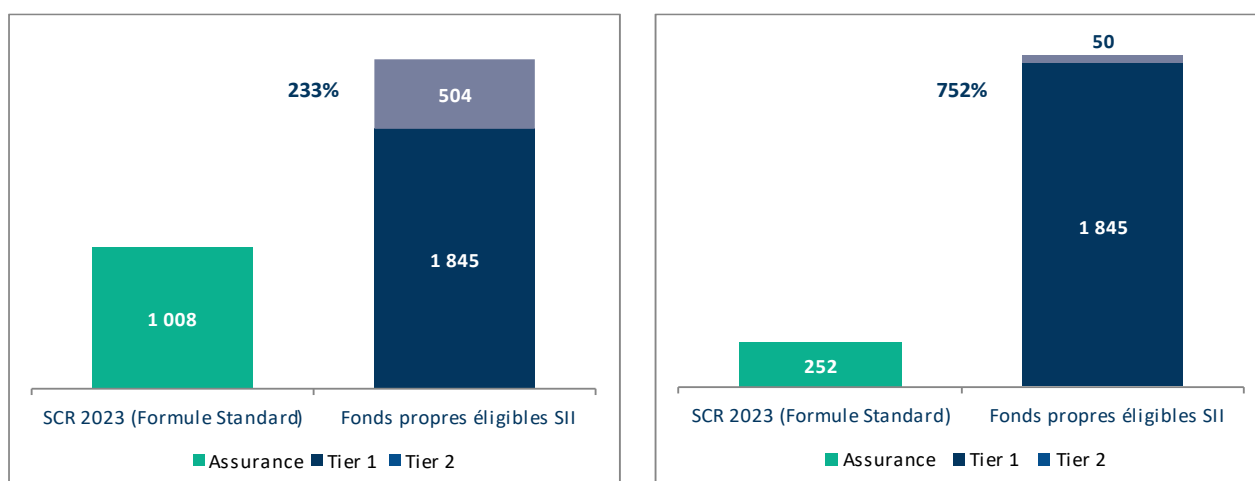
- **Tier 1** : 1 691 millions d'euros (96% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs nets du bilan prudentiel conformément à la directive Solvabilité II.
- **Tier 2** : 65 millions d'euros (4% des fonds propres disponibles) correspondant à la valeur des dettes subordonnées éligibles à la couverture du MCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE (i.e. 20% du MCR).

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexe F.2).

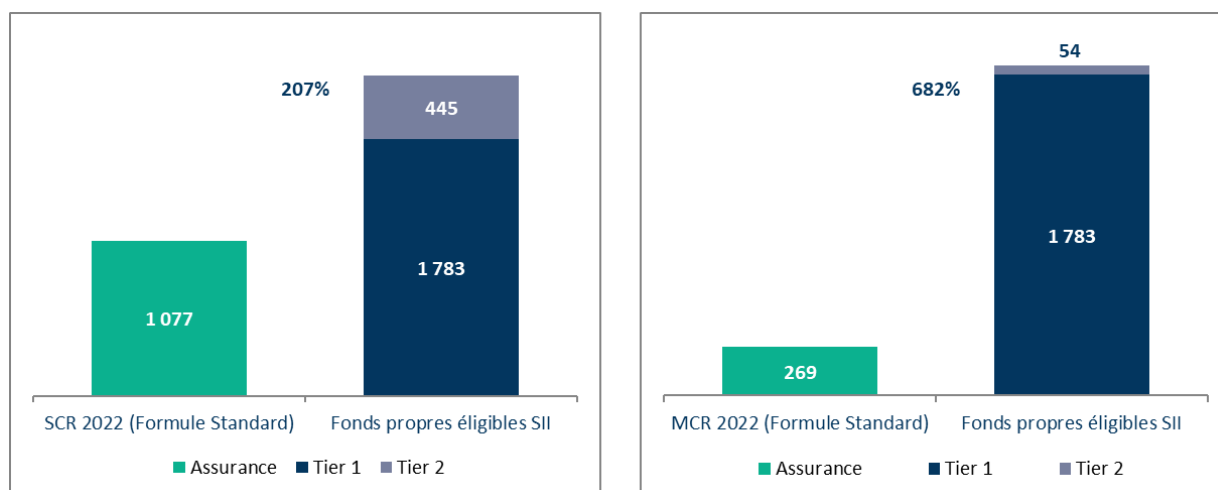
◆ La Compagnie

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2022 et 2023 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2).

Au 31 décembre 2023:



Au 31 décembre 2022:



Au 31 décembre 2023, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 252 millions d'euros au titre du MCR et à 1 008 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2023, s'élèvent à 2 349 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 845 millions d'euros (79% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent ;
- **Tier 2** : 504 millions d'euros (21% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur totale des prêts subordonnés éligibles à la couverture du SCR. Au même titre que le SCR groupe, le montant du SCR de la Compagnie ne permet pas de reconnaître temporairement en fonds propres éligibles à la couverture du SCR l'intégralité des 3 prêts subordonnés. Ainsi, la totalité des prêts subordonnés de la Compagnie est valorisée 782 millions d'euros, pour un montant éligible à la couverture du SCR à 504 millions d'euros.

Suite à l'émission de titres subordonnés à taux fixe (4,125%) le 27 mars 2014 pour un montant nominal de 380 millions d'euros, Coface SA a accordé un prêt subordonné intragroupe à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur pour 314 millions d'euros, avec une échéance au 26 mars 2024 et un taux d'intérêt annuel de 4,125%.

Le 21 septembre 2022, Coface SA a réalisé une opération de rachat portant sur ses obligations subordonnées émises en 2014 pour un montant de 153 millions d'euros. Le prêt subordonné a ainsi été remboursé à hauteur de la participation au rachat de l'emprunt subordonné (≈40%). Après cette opération le prêt s'élève à 187 millions d'euros, et est valorisé 192 millions d'euros.

Coface SA a réalisé une émission de titres subordonnés à taux fixe (6,000%) le 22 septembre 2022, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Cette émission a fait l'objet d'un prêt subordonné intragroupe de 268 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 6,000%, et est valorisé 281 millions d'euros

Afin d'anticiper le refinancement des titres subordonnés arrivant à échéance le 27 mars 2024, Coface SA a réalisé une nouvelle émission de titres subordonnés à taux fixe (5,750%) le 28 novembre 2023, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Cette nouvelle émission a également fait l'objet d'un prêt subordonné

intragroupe de 300 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 5,750%, et est valorisé 309 millions d'euros.

La valorisation du prêt subordonné s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation de la dette subordonnée du Groupe.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 1 895 millions d'euros et se décomposent de la manière la suivante :

- **Tier 1** : 1 845 millions d'euros (97% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 50 millions d'euros (3% des fonds propres disponibles), Conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE, le montant correspond à la fraction des prêts subordonnés souscrit par la Compagnie éligibles à la couverture du MCR (i.e. 20% du MCR).

Les caractéristiques des prêts subordonnés sont identiques à celles des dettes subordonnées émises par Coface SA (Cf. tableau ci-dessus), et sont tous éligibles au titre des fonds propres de niveau 2, dans la limite des exigences fixées par l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35 complétant la directive Solvabilité II.

La valorisation des prêts subordonnés s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation des dettes subordonnées du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexes F.2).

E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme Solvabilité II.

E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2023, COFACE SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres en couverture du SCR Groupe sont obtenus après vérification de leur éligibilité et de leur disponibilité :

- Au niveau de chaque entité fiscale du Groupe : Test de la limitation éventuelle des éléments de Tier 3 (IDA net) à 15% du SCR de l'entité,
- Conformément à l'article 330 du règlement délégué (EU) 2015/35, le Groupe Coface met également en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres Solvabilité II de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :
 - Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité ;

- Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe sont alors égaux aux fonds propres totaux après élimination des transactions intra-groupe diminués des montants suivants : (i) fonds propres constitués des IDA nets inéligibles au niveau des entités, (ii) fonds propres non-disponibles pour les besoins du Groupe par application de l'article 330 du règlement délégué et (iii) fonds propres éventuellement inéligibles pour les besoins du Groupe par application globale des règles de Tiering.

Au 31 décembre 2023, l'impact des tests d'éligibilité et de disponibilité présentés ci-dessus est le suivant:

- 7 millions d'euros au titre du test de l'éligibilité des IDA nets pour les entités fiscales concernées,
- 71 millions d'euros au titre du test de la disponibilité des fonds propres.

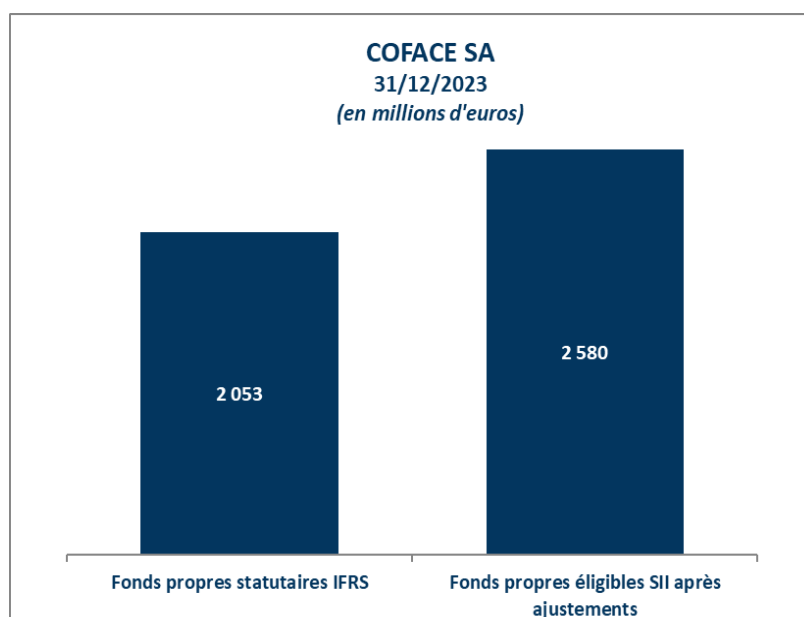
E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

E.1.7 Réserve de réconciliation

◆ COFACE SA

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2023 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir annexe F.2).

Les capitaux propres Solvabilité II Groupe éligibles sont de 2 580 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2023 incluent :

- Le capital social pour 300 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 724 millions d'euros,

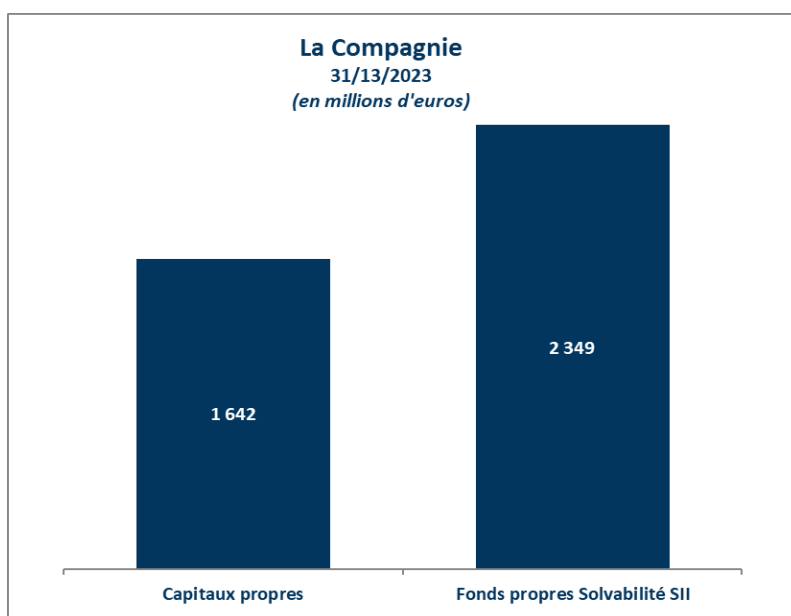
- Une réserve de réconciliation⁹ de 977 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées pour 625 millions d'euros en Tier 2.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. La dette subordonnée émise par COFACE SA en mars 2014 sous forme d'obligations et partiellement rachetée en septembre 2022, se monte à 233 millions d'euros au 31 décembre 2023 et est classé en Tier 2 par application des dispositions dites de « *grandfathering* » prévues au *point 10 de l'article 308 ter de la directive Solvabilité II*. Les dettes subordonnées émises en septembre 2022 et novembre 2023, se montent respectivement à 315 millions d'euros et 309 millions d'euros. Elles sont également classées en Tier 2 pour un montant total 625 millions d'euros, conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 78 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration de COFACE SA a prévu de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 la distribution d'un dividende de 1,30 euro par action, portant le taux de distribution à 81% du résultat net.

◆ La Compagnie



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 2 349 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2023 incluent :

- Le capital social pour 137 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 620 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation¹⁰ de 1 087 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées de 504 millions d'euros classées en Tier 2.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, les prêts subordonnés souscrivent auprès de

^{9 10} La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

COFACE SA pour un total de 782 millions d'euros ont des caractéristiques identiques aux dettes subordonnées émises par COFACE SA, et sont classés en Tier 2 à hauteur de 504 millions d'euros, conformément à l'article 82 du règlement délégué 2009/138/CE.

Le conseil d'administration de la Compagnie a prévu de proposer la distribution d'un dividende de 2,78€ par action, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 13 mai 2024.

E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Exigences annuelles

◆ Référentiel retenu

Les calculs¹¹ ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au Groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatility adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin décembre 2023.

◆ SCR

Le SCR Groupe au 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
SCR Global (1)	1 300	1 192
SCR Assurance	1 060	969
SCR sociétés financières	239	223
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 580	2 404
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	199%	202%

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2023 et 2022 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
SCR Global (1)	1 008	1 077
SCR Assurance	1 008	1 077
SCR sociétés financières	0	0
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 349	2 228
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	233%	207%
Ratio S2 assurance	233%	207%
MCR	252	269

¹¹ Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour **la Compagnie** est la suivante :

◆ Compagnie française pour le commerce extérieur

◆ SCR non vie

• **SCR de prime et de réserve**

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

• **Volume de réserves**

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan.

• **Volume de primes**

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants ;
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois suivant la date d'évaluation, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent la date de comptabilisation initiale.

• **Agrégation du risque de primes et de réserves**

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 19% appliqué au volume de primes,
- 17,2% appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En effet, rappelons que:

- la Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. *Credit insurance and proportional reinsurance* ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte ;

- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.
- **SCR Catastrophe**

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation,
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (*ou « stop loss »*) contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de rachat**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la Compagnie valorise un SCR de cessation net évalué à 11 millions d'euros à fin 2023.

- **Agrégation du SCR Non Life**

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

◆ **SCR de marché**

- **Organisation**

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2023. Le portefeuille PICIM représente 98,6% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

- **Classement des titres**

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

- **Transparisation des fonds**

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 6 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

- **SCR Actions**

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « *grandfathering equity* » pour l'année 2023 comme en 2022.

- **SCR Immobilier**

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 19,9% d'immobilier d'exploitation, à 0,1% d'immobilier de placement et à 80,0% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

- ◆ **SCR Défaut**

Le calcul du SCR Défaut valorise le risque de contrepartie. Pour cela, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du Groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2023} + SCR_{Opérationnel_{2023}}) * Taux_{d'impôt_{2023}}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

- ◆ **Problèmes et difficultés rencontrés**

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

- ◆ **COFACE SA**

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le Groupe Coface. Le modèle interne partiel développé par le Groupe Coface couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non-vie du périmètre de consolidation comptable du Groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire,
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels.

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

◆ **SCR non vie**

- **SCR de prime, de catastrophe et de réserve**

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer ;
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
 - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA ;
 - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut ;
 - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéficiaires » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique ;
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA.

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de cessation**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évalué à 22 millions d'euros à fin 2023.

- **Agrégation du SCR Non life**

Les effets de diversification dans le Modèle Interne résultent de l'application de méthodes d'agrégation de différents risques, portefeuilles et entités (à localisations géographiques différentes).

La diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des activités d'assurance de Coface est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques.

Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

- ◆ **SCR de marché**

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **SCR Défaut**

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2023} + SCR_{Opérationnel_{2023}}) * Taux_{d'impôt_{2023}}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit :

$$MCR = \max (MCR_{combined}; AMCR)$$

Où:

(a) $MCR_{combined}$ représente le minimum de capital requis combiné;

(b) $AMCR$ représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit :

$$MCR_{combined} = \min (\max (MCR_{linear}; 0,25*SCR); 0,45*SCR)$$

Où :

(a) MCR_{linear} représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251 ;

(b) SCR représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR,
- Best estimate,
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2023	2022
A	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	500	484
B	Primes émises nettes de réassurance	675	678
C	Capital de solvabilité requis - SCR	1 008	1 077
D=0,25*C	0,25*Capital de solvabilité requis	252	269
E=0,45*C	0,45*Capital de solvabilité requis	453	485
F	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit α	17,7%	17,7%
G	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit β	11,3%	11,3%
H=(A*F)+(B*G)	Minimum de Capital Requis Non vie	252	269
I=H	Minimum de Capital Requis linéaire	165	162
J	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	4	4
K	MCR Combiné= $\min(\max(I;0,25*C);0,45*C)$	252	269
MCR global	MCR= $\max(K;J)$	252	269

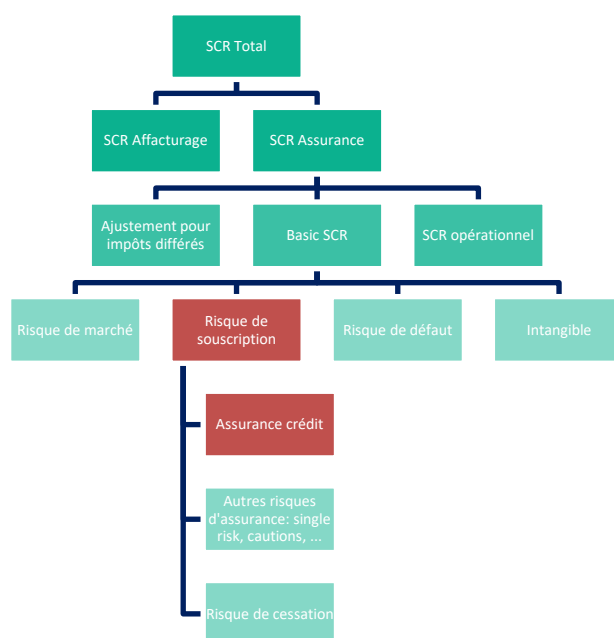
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

◆ COFACE SA

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du Groupe Coface sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie, Cr\acute{e}dit} = -VaR_{0,5\%}[R\acute{e}sultat_Technique]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;
- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
 - Primes, nettes de participation aux bénéfices,
 - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),

- Frais administratifs et commerciaux,
- Solde de réassurance.

Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

Plus précisément, pour le risque de primes et de catastrophe :

- L'exposition en défaut est simulée par acheteur à partir d'un modèle de Merton intégrant des facteurs de risque monde, pays et secteurs. ;
- La perte ultime pour chaque acheteur en défaut est simulée par l'application successive de trois facteurs :
 - Simulation d'un facteur UGD (Usage Given Default) qui représente le passage de l'exposition en défaut au montant de l'impayé : DMS – déclaration de Menace de Sinistre, ou NOA – Notification of Overdue Amount ;
 - Facteur CS (Contractual Specificities) qui représente la réduction de sinistralité provenant des clauses contractuelles : simulation d'un taux de sinistre sans suite et application d'un facteur déterministe pour passer au montant de première réserve ;
 - Simulation d'un facteur LGD (Loss Given Default) qui représente le passage de la première réserve à la perte ultime nette de recours ;
- La simulation de la perte ultime s'appuie sur une segmentation et un calibrage propre à chaque phénomène : PD (Probabilité de Défaut), UGD, CS, LGD. Une approche par arbres de classification associée à des jugements d'experts est utilisée ;
- A cette perte ultime est ajoutée la sinistralité pour laquelle l'exposition est inconnue : les sinistres non dénommés (ou Blind Cover) et DCL (ou Discretionary Credit Limit) ; les sinistres non rattachés ;
- Les autres phénomènes nécessaires à l'alimentation du compte de résultat sont projetés : primes, frais sur primes et sur sinistres, accessoires de primes, clauses de participation bénéficiaire (PS ou Profit Sharing), évaluation du Best Estimate (BE) de primes à fin N+1.

Pour le risque de réserve, une distribution représentant la variabilité des Best Estimates à 1 an est projetée par une approche Bootstrap sur six segments. Une copule gaussienne est utilisée pour agréger les distributions des différents segments ; enfin, les distributions du risque de prime et de réserve sont à leur tour agrégées par copule gaussienne.

Les différents traités de réassurance, en QS (Quota-Share), XS (excédent de sinistre) et SL (Stop Loss) sont appliqués simulation par simulation. Les distributions nettes de réassurance viennent alimenter la distribution du compte de résultat net à fin N+1, dont la VaR (Value-at-Risk) à 0.5% constitue le SCR souscription d'assurance-crédit évalué en Modèle Interne Partiel.

Ainsi, à la différence de la modélisation du risque de souscription en assurance-crédit par la formule standard, le Modèle Interne Partiel permet de refléter le profil de risque de Coface :

- projection du capital requis à partir du volume d'exposition découpée selon des segments différenciés par niveau de risque, selon la qualité de l'exposition,
- prise en compte de la dépendance entre les facteurs de risque monde, pays et secteurs, permettant de modéliser conjointement les risques de primes et de catastrophe, qui varient simplement par l'intensité des défauts.

Dans la mesure où le Modèle Interne Partiel s'applique à un périmètre restreint du risque de souscription (assurance-crédit hors risque de cessation et hors lignes d'affaire single risk et caution), les méthodes d'intégration par défaut proposées par la réglementation ne sont pas adaptées. L'intégration du MIP dans la formule standard peut être résumée comme suit :

- agrégation du SCR MIP avec le SCR non-vie des autres produits, au moyen d'un paramètre de corrélation calibré spécifiquement,
- calcul d'un BSCR MIP en agrégeant les SCR portant sur le périmètre MIP avec une matrice de corrélation calibrée spécifiquement,
- calcul d'un BSCR Formule Standard en agrégeant les SCR portant sur le périmètre Formule Standard avec la matrice de corrélation de la formule standard,
- calcul du SCR total par sommation des deux BSCR (périmètres MIP et Formule Standard), de l'ajustement pour taxes et du SCR portant sur le risque opérationnel.

Enfin, le caractère approprié des données utilisées dans le MIP est suivi par un dispositif qualité des données dont les principes de gouvernance sont définis au sein de la politique qualité des données. Cette politique est approuvée par le conseil d'administration.

La déclinaison opérationnelle de la politique est assurée par la filière qualité des données :

- pilotée par le responsable qualité des données, rattaché à la Direction Business Technology,
- animée par les correspondants qualité de données, nommés au sein de chacune des 7 régions, mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, partagés lors d'instances ad hoc (comité trimestriel de pilotage de la qualité des données).

◆ **La Compagnie**

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2023, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

E.6 Autres informations

Néant.



/ F. ANNEXES

F. Annexes

F.1 Détails des relations mère-filles

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2023	Intérêt 31/12/2023	Contrôle 31/12/2022	Intérêt 31/12/2022
Europe du Nord						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Norden Services (Danmark Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suède	Coface Sverige	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige Services AB (Sweden Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Norvège	Coface Norway - SUCC (Coface Europe)	-	Succursale*		Succursale*	
Europe de l'Ouest						
France	COFACE SA	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Colinpar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Services Suisse	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Coface RE	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland	-	Succursale*		Succursale*	
Europe Centrale						
Autriche	Coface Austria Kreditversicherung Service GmbH	-	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europe Holding AG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA Niederlassung Austria	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Coface Hungary Insurance services	Globale	100,00%	100,00%	Non consolidée	
Pologne	Coface Poland Insurance Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	-	Succursale*		Succursale*	
République Tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania Insurance Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Succursale Bucaresti	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu	-	Succursale*		Succursale*	
Slovénie	Coface PKZ	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Coface Baltics Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Croatie	Coface Adriatics	Globale	100,00%	100,00%	Non consolidée	

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2023	Intérêt 31/12/2023	Contrôle 31/12/2022	Intérêt 31/12/2022
Méditerranée et Afrique						
Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España,	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Services Grèce	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Amérique du Nord						
Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	
Amérique Latine						
Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Servicios Mexico. S.A.DE C.V.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Sevicios Argentina S.A	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	
Colombie	Coface Service Colombia Ltda.	Globale	94,98%	100,00%	Non consolidée	
Asie Pacifique						
Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Services Japan	Globale	100,00%	100,00%	Non consolidée	
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Nouvelle Zélande	Coface Nouvelle - Zelande SUCC	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	

*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

F.2 Reportings quantitatifs

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euros.

- **S.02.01.02 Balance sheet – COFACE SA**

S.02.01.02 Balance sheet		Solvency II value	
		C0010	
Assets			
Goodwill	R0010		0,00
Deferred acquisition costs	R0020		0,00
Intangible assets	R0030		0,00
Deferred tax assets	R0040		34 390 004,42
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		124 177 771,42
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070		3 429 956 758,61
Property (other than for own use)	R0080		288 000,00
Participations and related undertakings	R0090		126 917 190,76
Equities	R0100		82 044 928,00
Equities - listed	R0110		74 621 961,00
Equities - unlisted	R0120		7 422 967,00
Bonds	R0130		2 272 841 450,11
Government Bonds	R0140		1 312 536 860,22
Corporate Bonds	R0150		960 304 589,89
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180		800 109 078,30
Derivatives	R0190		3 910 471,00
Deposits other than cash equivalents	R0200		143 845 640,44
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		1 776 433,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		1 776 433,00
Reinsurance recoverables from:	R0270		234 903 533,59
Non-life and health similar to non-life	R0280		234 903 533,59
Non-life excluding health	R0290		234 903 533,59
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		7 367 594,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360		329 870 011,62
Reinsurance receivables	R0370		208 835 360,49
Receivables (trade, not insurance)	R0380		982 157 812,88
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410		403 158 157,89
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500		5 756 593 437,92
			Solvency II value
			C0010
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510		1 040 023 110,74
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		1 040 023 110,74
Technical provisions calculated as a whole	R0530		0,00
Best Estimate	R0540		942 167 719,11
Risk margin	R0550		97 855 391,63
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600		
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650		
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670		
Risk margin	R0680		
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		0,00
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		25 457 400,48
Pension benefit obligations	R0760		46 135 777,94
Deposits from reinsurers	R0770		933 431,00
Deferred tax liabilities	R0780		207 178 991,37
Derivatives	R0790		392 300,63
Debts owed to credit institutions	R0800		1,20
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		640 477 511,00
Insurance & intermediaries payables	R0820		108 558 744,81
Reinsurance payables	R0830		189 499 573,01
Payables (trade, not insurance)	R0840		415 017 586,46
Subordinated liabilities	R0850		856 045 750,00
Subordinated liabilities not in BOF	R0860		231 291 147,00
Subordinated liabilities in BOF	R0870		624 754 603,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		59 102,64
Total liabilities	R0900		3 529 779 281,28
Excess of assets over liabilities	R1000		2 226 814 156,64

- **S.02.01.02 Balance sheet – La Compagnie**

S.02.01.02

Balance sheet

		Solvency II value	
			C0010
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		0,00
Deferred tax assets	R0040		66 946 930,27
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		110 797 854,65
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070		2 839 310 544,77
Property (other than for own use)	R0080		288 000,00
Participations and related undertakings	R0090		357 776 364,51
Equities	R0100		82 044 928,00
Equities - listed	R0110		74 621 961,00
Equities - unlisted	R0120		7 422 967,00
Bonds	R0130		1 625 702 746,29
Government Bonds	R0140		919 888 840,12
Corporate Bonds	R0150		705 813 906,17
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180		717 103 714,56
Derivatives	R0190		2 797 048,00
Deposits other than cash equivalents	R0200		53 597 743,41
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		181 735 293,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		181 735 293,00
Reinsurance recoverables from:	R0270		384 771 543,22
Non-life and health similar to non-life	R0280		384 771 543,22
Non-life excluding health	R0290		384 771 543,22
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		11 548 622,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360		289 324 373,67
Reinsurance receivables	R0370		299 734 715,56
Receivables (trade, not insurance)	R0380		248 155 018,04
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410		274 962 320,55
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,00
Total assets	R0500		4 707 287 215,73
		Solvency II value	
			C0010
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510		982 160 739,89
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		982 160 739,89
Technical provisions calculated as a whole	R0530		0,00
Best Estimate	R0540		884 989 620,96
Risk margin	R0550		97 171 118,93
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600		
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650		
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670		
Risk margin	R0680		
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		21 233 712,82
Pension benefit obligations	R0760		46 698 157,93
Deposits from reinsurers	R0770		20 470 518,27
Deferred tax liabilities	R0780		180 160 385,16
Derivatives	R0790		356 921,63
Debts owed to credit institutions	R0800		23 026,53
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		-1,00
Insurance & intermediaries payables	R0820		122 031 383,08
Reinsurance payables	R0830		284 304 112,44
Payables (trade, not insurance)	R0840		323 256 266,57
Subordinated liabilities	R0850		781 798 794,00
Subordinated liabilities not in BOF	R0860		
Subordinated liabilities in BOF	R0870		503 774 359,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		59 102,64
Total liabilities	R0900		2 762 553 119,96
Excess of assets over liabilities	R1000		1 944 734 095,77

- **S.05.01.02 Premiums, claims, and expenses by line of business – COFACE SA**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)															Line of business for: accepted non-		Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	C0200	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110								1 478 795 252,55									1 478 795 252,55
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120								129 176 556,47									129 176 556,47
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140								432 771 832,57									432 771 832,57
Net	R0200								1 175 199 976,50									1 175 199 976,40
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210								1 471 564 270,76									1 471 564 270,76
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220								130 354 761,10									130 354 761,10
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240								424 014 680,05									424 014 680,05
Net	R0300								1 177 904 351,85									1 177 904 351,85
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310								465 768 631,02									465 768 631,02
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320								33 899 362,39									33 899 362,39
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340								122 776 960,20									122 776 960,20
Net	R0400								376 891 033,21									376 891 033,21
Expenses incurred	R0550								540 724 613,18									540 724 613,18
Balance - other technical expenses/income	R1210																	
Total technical expenses	R1300																	541 320 280,32

- **S.05.01.02 Premiums, claims, and expenses by line of business – La Compagnie**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)															Line of business for: accepted non-		Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110								1 229 283 965,12									1 229 283 965,12
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120								239 336 332,48									239 336 332,48
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140								754 793 484,51									754 793 484,51
Net	R0200								713 826 813,07									713 826 813,07
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210								1 226 873 179,47									1 226 873 179,47
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220								237 011 336,52									237 011 336,52
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240								747 093 976,68									747 093 976,68
Net	R0300								716 790 539,34									716 790 539,34
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310								364 545 871,68									364 545 871,68
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320								103 066 489,88									103 066 489,88
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340								220 627 243,98									220 627 243,98
Net	R0400								246 985 117,58									246 985 117,58
Expenses incurred	R0550								302 262 845,22									302 262 845,22
Balance - other technical expenses/income	R1210																	
Total technical expenses	R1300																	302 826 745,86

• **S.05.02.04 Premiums, claims, and expenses by country – COFACE SA**

S.05.02.04

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total Top 5 and home country	
	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
R0010		ITALY	GERMANY	UNITED STATES	SPAIN	NETHERLANDS		
	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110	206 102 239,00	253 038 310,00	174 212 732,00	133 340 466,84	109 064 910,00	61 845 325,00	937 603 982,84
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	36 760 140,00			69 623 072,14			106 383 212,14
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0,00			0,00			0,00
Reinsurers' share	R0140	10 691 400,00	2 374 605,00	1 273 973,00	632 190,81		622 112,00	15 594 280,81
Net	R0200	232 170 979,00	250 663 705,00	172 938 759,00	202 331 348,17	109 064 910,00	61 223 213,00	1 028 392 914,17
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210	209 420 995,00	241 716 818,00	178 108 263,00	132 200 418,10	109 869 548,00	61 145 034,00	932 461 076,10
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	36 148 870,00			68 958 541,10			105 107 411,10
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0,00			0,00			0,00
Reinsurers' share	R0240	10 907 604,00	2 385 405,00	1 273 973,00	633 073,26		622 112,00	15 822 167,26
Net	R0300	234 662 261,00	239 331 413,00	176 834 290,00	200 525 885,94	109 869 548,00	60 522 922,00	1 021 746 319,94
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310	46 280 671,00	62 253 690,00	39 108 484,00	32 444 450,17	50 218 348,00	19 806 708,00	250 112 351,17
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	15 909 526,00			15 389 514,65			31 299 040,65
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00			0,00			0,00
Reinsurers' share	R0340	-19 991 687,00	-3 964 662,00	-631 759,00	1 032 293,45		-197 370,00	-23 753 184,55
Net	R0400	82 181 884,00	66 218 352,00	39 740 243,00	46 801 671,37	50 218 348,00	20 004 078,00	305 164 576,37
Expenses incurred	R0550	160 867 778,00	126 026 579,00	113 541 556,00	90 851 333,08	49 133 496,00	34 527 699,00	574 948 441,08
Balance - other technical expenses/income	R1210							
Total technical expenses	R1300							575 512 345,08

- **S.04.05.21 Premiums, claims and expenses by country – La Compagnie**

S.04.05.21

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
R0010		IT	DE	ES	NL	GB	
Premiums written (gross)							
Gross Written Premium (direct)	R0020	206 102 239,00	253 038 310,00	174 212 732,00	109 064 910,00	61 845 325,00	53 791 706,24
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	36 760 140,00					
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	0,00					
Premiums earned (gross)							
Gross Earned Premium (direct)	R0030	209 420 995,00	241 716 818,00	178 108 263,00	109 869 548,00	61 145 034,00	56 802 679,29
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	36 148 870,00					
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	0,00					
Claims incurred (gross)							
Claims incurred (direct)	R0040	46 280 671,00	62 253 690,00	39 108 484,00	50 218 348,00	19 806 708,00	19 264 727,88
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	15 909 526,00					
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	0,00					
Expenses incurred (gross)							
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	108 558 216,00	96 723 684,00	70 433 240,00	35 592 776,00	28 573 895,00	19 758 923,78
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	10 001 489,00					
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	0,00					

• S.17.01.02 Non life Technical Provisions – La Compagnie

S.17.01.02

Non-life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance										Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance		Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060								65 647 669,39								65 647 669,39	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140								20 559 090,88								20 559 090,88	
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150								45 088 578,51								45 088 578,51	
Claims provisions																		
Gross	R0160								819 341 951,71								819 341 951,71	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240								364 212 452,84								364 212 452,84	
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250								455 129 498,86								455 129 498,86	
Total Best estimate - gross	R0260								884 989 621,10								884 989 621,10	
Total Best estimate - net	R0270								500 218 077,38								500 218 077,38	
Risk margin	R0280								97 171 118,57								97 171 118,57	
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320								982 160 739,67								982 160 739,67	
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330								384 771 543,72								384 771 543,72	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340								597 389 195,94								597 389 195,94	

• **S.19.01.21 Non life Insurance Claims Information – La Compagnie (1/4)**

S.19.01.21

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year **Z0020**

Gross Claims Paid (non-cumulative)

(absolute amount)

Year		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
	Prior	R0100										-7 416 501,61
	N-9	R0160	84 670 470,00	306 455 420,00	135 529 170,00	31 588 290,00	2 551 810,00	-7 168 010,00	-5 226 050,00	3 798 680,00	-1 714 380,00	-3 335 600,18
	N-8	R0170	57 086 550,00	278 507 420,00	84 677 620,00	9 481 730,00	-11 127 730,00	-2 635 020,00	5 051 370,00	25 620 460,00	-3 152 113,68	
	N-7	R0180	70 148 560,00	243 641 670,00	92 697 170,00	28 782 780,00	2 361 030,00	2 499 080,00	31 682 830,00	-1 893 226,09		
	N-6	R0190	52 477 910,00	233 067 180,00	87 371 870,00	22 069 480,00	2 254 120,00	-4 104 700,00	13 968 849,48			
	N-5	R0200	63 861 550,00	248 768 890,00	86 113 300,00	16 546 260,00	-1 717 720,00	-1 352 957,56				
	N-4	R0210	62 300 520,00	288 478 460,00	86 844 840,00	-3 463 740,00	-2 193 445,51					
	N-3	R0220	62 842 250,00	123 886 680,00	27 112 770,00	-1 882 095,56						
	N-2	R0230	19 721 360,00	160 350 430,00	61 254 174,43							
	N-1	R0240	41 935 420,00	256 647 493,34								
	N	R0250	54 401 628,57									

- **S.19.01.01 Non life Insurance Claims Information – La Compagnie (2/4)**

	In Current year		Sum of years (cumulative)	
		C0170		C0180
R0100		-7 416 501,61		-7 416 501,61
R0160		-3 335 600,18		547 149 799,82
R0170		-3 152 113,68		443 510 286,32
R0180		-1 893 226,09		469 919 893,91
R0190		13 968 849,48		407 104 709,48
R0200		-1 352 957,56		412 219 322,44
R0210		-2 193 445,51		431 966 634,49
R0220		-1 882 095,56		211 959 604,44
R0230		61 254 174,43		241 325 964,43
R0240		256 647 493,34		298 582 913,34
R0250		54 401 628,57		54 401 628,57
Total	R0260	365 046 205,63		3 510 724 255,63

• **S.19.01.01 Non life Insurance Claims Information – La Compagnie (3/4)**

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

(absolute amount)

Year		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											52 580 501,87
N-9	R0160									3 968 026,67	3 327 060,66	
N-8	R0170								15 220 869,08	12 545 110,26		
N-7	R0180							11 506 569,05	7 994 408,84			
N-6	R0190						24 289 248,59	9 996 862,50				
N-5	R0200					17 331 229,44	15 462 471,08					
N-4	R0210				23 409 788,41	37 350 885,69						
N-3	R0220			26 028 020,18	48 842 851,28							
N-2	R0230		188 963 335,38	40 019 754,06								
N-1	R0240	437 515 535,68	222 882 559,91									
N	R0250	414 449 159,80										

- S.19.01.01 Non life Insurance Claims Information – La Compagnie (4/4)

		Year end (discounted data)
		C0360
	R0100	50 863 716,98
	R0160	3 217 560,34
	R0170	12 165 946,54
	R0180	7 735 241,94
	R0190	9 497 501,21
	R0200	14 396 406,46
	R0210	34 630 354,70
	R0220	39 399 789,40
	R0230	37 367 356,13
	R0240	213 202 535,11
	R0250	396 865 542,89
Total	R0260	819 341 951,71

• **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (1/3)**

S.23.01.22

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	300 359 583,63	300 359 583,63			
Non-available called but not paid in ordinary share capital to be deducted at group level	R0020	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	723 501 448,40	723 501 448,40			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040					
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Non-available subordinated mutual member accounts to be deducted at group level	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070					
Non-available surplus funds to be deducted at group level	R0080					
Preference shares	R0090					
Non-available preference shares to be deducted at group level	R0100					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	977 171 269,49	977 171 269,49			
Subordinated liabilities	R0140	624 754 603,00			624 754 603,00	
Non-available subordinated liabilities to be deducted at group level	R0150	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	31 999 078,92				31 999 078,92
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available to be deducted at the group level	R0170	6 857 092,44				6 857 092,44
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Minority interests	R0200					
Non-available minority interests to be deducted at group level	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
be classified as Solvency II own funds						
classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	239 497 084,00	239 497 084,00			
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250					
Deduction for participations included via Deduction and Aggregation method (D&A) when a combination of methods are used	R0260					
Total of non-available own fund items to be deducted	R0270	77 587 194,82	70 730 102,38			6 857 092,44
Total deductions	R0280	317 084 278,82	310 227 186,38			6 857 092,44

• **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (2/3)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total basic own funds after deductions	R0290	2 340 701 704,62	1 690 805 115,14	0,00	624 754 603,00	25 141 986,48
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Non available ancillary own funds to be deducted at group level	R0380					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410					
Institutions for occupational retirement provision	R0420					
Non regulated undertakings carrying out financial activities	R0430	239 497 084,00	239 497 084,00			
Total own funds of other financial sectors	R0440	239 497 084,00	239 497 084,00			
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination with method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
undertakings included via D&A)	R0520	2 340 701 704,62	1 690 805 115,14	0,00	624 754 603,00	25 141 986,48
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	2 315 559 718,14	1 690 805 115,14	0,00	624 754 603,00	
undertakings included via D&A)	R0560	2 340 701 704,62	1 690 805 115,14	0,00	624 754 603,00	25 141 986,48
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1 755 794 774,06	1 690 805 115,14	0,00	64 989 658,91	
Minimum consolidated Group SCR	R0610	324 948 294,57				

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (3/3)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR included via D&A)	R0650	5,40				
Total Group SCR	R0660	2 580 198 788,62	1 930 302 199,14	0,00	624 754 603,00	25 141 986,48
Ratio of Total Eligible own funds to Total group SCR - ratio including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0680	1 299 793 178,28				
	R0690	1,99				

		Value
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	2 226 814 156,64
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	193 782 776,20
Other basic own fund items	R0730	1 055 860 110,95
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	977 171 269,49
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

• S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (1/2)

S.23.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 -	Tier 1 -	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	137 052 417,00	137 052 417,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	620 149 416,00	620 149 416,00			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040					
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	1 087 532 262,77	1 087 532 262,77			
Subordinated liabilities	R0140	503 774 359,00			503 774 359,00	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	2 348 508 454,77	1 844 734 095,77		503 774 359,00	
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					

- **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (2/2)**

		Total	Tier 1 -	Tier 1 -	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	2 348 508 454,77	1 844 734 095,77		503 774 359,00	
Total available own funds to meet the MCR	R0510	2 348 508 454,77	1 844 734 095,77		503 774 359,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	2 348 508 454,65	1 844 734 095,77	0,00	503 774 358,88	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1 895 111 531,66	1 844 734 095,77	0,00	50 377 435,89	
SCR	R0580	1 007 548 717,76				
MCR	R0600	251 887 179,44				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,33				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	7,52				

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1 944 734 095,77
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	100 000 000,00
Other basic own fund items	R0730	757 201 833,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	1 087 532 262,77
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	R0780	48 430 938,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	48 430 938,00

- **S.25.01.22 SCR - for groups using the standard formula – COFACE SA**

S.25.01.22

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	328 773 466,89	
Counterparty default risk	R0020	171 958 593,09	
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050	1 311 512 746,15	
Diversification	R0060	-286 755 924,54	
Intangible asset risk	R0070	0,16	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 525 488 881,74	
Calculation of Solvency Capital Requirement		C0100	
Operational risk	R0130	46 661 222,80	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-142 461 175,57	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement calculated on the basis of Art. 336 (a) of Delegated Regulation (EU) 2015/35, excluding capital add-on	R0200	1 429 688 928,98	
Capital add-ons already set	R0210		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214		
Consolidated Group SCR	R0220	1 652 900 245,98	
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	0,00	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	413 225 061,49	
Information on other entities			
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	223 211 317,00	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	0,00	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0530	223 211 317,00	
Capital requirement for non-controlled participation	R0540		
Capital requirement for residual undertakings	R0550		
Capital requirement for collective investment undertakings or investments packaged as funds	R0555		
Overall SCR			
SCR for undertakings included via D&A method	R0560		
Total group solvency capital requirement	R0570	1 652 900 245,98	

• **S.25.05.22 SCR - for groups using the partial internal model – COFACE SA**

S.25.05.22

Solvency Capital Requirement - for groups using an internal model (partial or full)

Component - specific information

		Solvency Capital	Amount	USP	Simplifications
		C0010	C0070	C0090	C0120
Risk type					
Total diversification	R0020				
Total diversified risk before tax	R0030				
Total diversified risk after tax	R0040				
Total market & credit risk	R0070	455 176 520,13	0,00		
Market & Credit risk - diversified	R0080	-160 043 444,20	0,00		
Credit event risk not covered in market & credit risk	R0190				
Credit event risk not covered in market & credit risk - diversified	R0200				
Total Business risk	R0270				
Total Business risk - diversified	R0280				
Total Net Non-life underwriting risk	R0310	846 168 945,20	750 126 474,03		
Total Net Non-life underwriting risk - diversified	R0320	-21 395 711,24	0,00		
Total Life & Health underwriting risk	R0400				
Total Life & Health underwriting risk - diversified	R0410				
Total Operational risk	R0480	48 057 570,96	0,00		
Total Operational risk - diversified	R0490				
Other risk	R0500				

Calculation of Solvency Capital Requirement

		C0100
Total undiversified components	R0110	1 216 490 482,66
Diversification	R0060	-156 194 388,37
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement calculated on the basis of Art. 336 (a) of Delegated Regulation (EU) 2015/35, excluding capital add-on	R0200	1 060 296 094,28
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Consolidated Group SCR	R0220	1 299 793 178,28
Other information on SCR		
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0300	
Amount/estimate of the loss absorbing capacity for deferred taxes	R0310	-132 912 553,63
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	324 948 294,57
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0500	239 497 084,00
	R0510	.
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions carrying out financial activities	R0520	
	R0530	239 497 084,00
Capital requirement for non-controlled participation	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Capital requirement for collective investment undertakings or investments packaged as funds	R0555	0,00
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D&A method	R0560	
Total group solvency capital requirement	R0570	1 299 793 178,28

- **S.25.01.21 SCR - for undertakings on Standard Formula – La Compagnie**

S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	288 678 085,22	
Counterparty default risk	R0020	167 874 471,71	
Life underwriting risk	R0030		
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050	857 254 262,25	
Diversification	R0060	-246 905 253,11	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 066 901 566,07	
Calculation of Solvency Capital Requirement		C0100	
Operational risk	R0130	43 916 535,48	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-103 269 383,79	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	1 007 548 717,76	
Capital add-on already set	R0210		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214		
Solvency capital requirement	R0220	1 007 548 717,76	
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420		0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		0,00
Approach to tax rate		C0109	
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate	
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		LAC DT	
		C0130	
LAC DT	R0640	-103 269 383,79	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-103 269 383,79	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00	
Maximum LAC DT	R0690	0,00	

- **S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie**

S.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010	
MCRNL Result	R0010	164 773 846,94	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expenses and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	500 218 077,38	674 648 205,74
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040	
MCRL Result	R0200	-	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		-
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		-
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		-
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240		-
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		-

Overall MCR calculation

		C0070	
Linear MCR	R0300	164 773 846,94	
SCR	R0310	1 007 548 717,76	
MCR cap	R0320	453 396 922,99	
MCR floor	R0330	251 887 179,44	
Combined MCR	R0340	251 887 179,44	
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00	
Minimum Capital Requirement	R0400	251 887 179,44	

• S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (1/3)

S.32.01.22

Undertakings in the scope of the group

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportiona l share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/213800HKUQBHEN7LHG17	GB	Coface UK Holdings Limited	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800LK258158TRLP18	GB	Coface UK Services Ltd	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800VWFVJ3PDANBK42	IL	Coface Holding Israel	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited company	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/213800W324V1DP573Y92	IL	Business Data Information	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited company	Non-mutual	ILITA The Israeli Law Information and Technology Authority. Ministry of Justice	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/253400TQL1PRQT3MR535	RU	Coface RUS Insurance Company	Non-Life undertakings	Ltd	Non-mutual	Central Bank of Russian Federation	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/259400ZFRKNWZV6V1196	PL	Coface Poland Factoring	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LLC	Non-mutual	KNF - Komisja Nadzoru Finansowego	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5299006D8U9HJM9FY889	DE	Coface Debitoren (ex-ADGC)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900FOGY4C443UEI96	DE	Coface Finanz (ex-AKCF)	Credit institutions, investment firms and financial institutions	GmbH	Non-mutual	BaFin / Deutsche Bundesbank	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900HMUTQF2EKYEN39	DE	cofacering.de GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900UQB8JGH5QC4B66	AT	Coface Central Europe Holding	Mixed financial holding company as defined in Art. 212§1 [h] of Directive 2009/138/EC	Limited Liability Company / GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900UYK95GQF4OK48	DE	Cofacering-Holding GmbH	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900VLW25U8Q4MI292	ZA	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LIMITED	Non-mutual	Prudential Authority-370 Helen Joseph Street, Pretoria, 0002	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/529900ZEEQUB7KU8UA23	ZA	Coface South Africa	Non-Life undertakings	LIMITED	Non-mutual	FSCA-41 Matroosberg Rd, Ashlea Gardens, Pretoria, 0002	74,99%	74,99%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AP6VMDH674E08	US	Coface North America Holding Company	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	Corporation	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/5493007N150J79H7D539	CL	Coface Chile S.A. (Insurance)	Non-Life undertakings	S.A.	Non-mutual	Comisión para el Mercado Financiero (CMF)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AE9J7SZR49FT70	BE	Coface Belgium Services Holding (ex-RBB)	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AH1830FZ5MTX33	US	Coface Services North America Inc.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Corporation	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (2/3)**

LEI/549300HBAICZQX96YF53	US	Coface North America Insurance Company	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual	Office of Consumer Affairs and Business Regulation (OCABR)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300L2E9PESIFA5849	CH	Coface RE SA	Reinsurance undertakings	SA	Non-mutual	FINMA Laupenstrasse 27 CH – 3003 Berne	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300R49CJGOAHFN339	BR	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Non-Life undertakings	S.A.	Non-mutual	Superintendência de Seguros Privados (SUSEP)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300U436DACQWABG42	MX	Coface Holding America Latina S.A	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	S.A. de C.V.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/549300VKNSGSI5Z5J15	MX	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-Life undertakings	S.A. de C.V.	Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/7245000NKFNDI2RBKA16	NL	Coface Nederland Services B.V.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Dutch B.V.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/789000TSX8QMK0QATY75	TR	Coface Sigorta	Non-Life undertakings	ANONIM SIRKETI	Non-mutual	Turkish Prime Ministry Undersecretariat of Treasury (“Undersecretariat of Treasury”)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/815600C3B3BA64DC7A18	IT	Coface Italia	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Società a responsabilità limit	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/95980046WUPXWLF53K62	ES	Coface Servicios Espana SL	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SLU	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/9695000CSKX9IH4M509	FR	Cofinpar	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/969500161CXOCKONIW24	FR	Fimipar	Credit institutions, investment firms and financial institutions	SA	Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

• S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA (3/3)

LEI/96950025N07LTJYFSN57	FR	COFACE SA	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	SA	Non-mutual	Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/9695007AC8Q2X70BLL23	FR	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI/9695001BHXHF6T3PBH48	FR	Cogerri	Other	SASU	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/AR2	AR	Coface Servicios Argentina S.A.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/CH3	CH	Coface Services Suisse	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/CO1	CO	Coface Services Colombia Ltda.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	Non-mutual		94,98%	94,98%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/DK2	DK	Coface Norden Services AS	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Danish A/S	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/GR3	GR	Coface Services Greece	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/HR1	HR	Coface Adriatic	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	DOO	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/HU3	HU	Coface Hungary Insurance Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	ltd	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/JP3	JP	Coface Services Japan	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Stock Corporation	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/LT2	LT	Coface Baltics Services	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Private Limited Liability	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/MX3	MX	Coface Servicios Mexico S.A. DE C.V.	Non-Life undertakings	S.A. de C.V.	Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
SC/PL2	PL	Coface Poland Insurance Service	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Subsidiary	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%	Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

F.3 Glossaire

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

Autorité des marchés financiers (AMF) : autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

Best Estimate (BE) ou meilleure estimation : valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité II.

Bilan prudentiel : bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité II. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

Brexit : Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) : autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

Fonctions clés : quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres Tier 1 non restreint : correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité II.

Fonds propres Tier 2 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

Fonds propres Tier 3 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux et les fonds propres Tier 2 limités à 20% du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15% du SCR.

International Financial reporting standards (IFRS) : normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Minimum Capital Requirement (MCR) : minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité II pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) : évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une

compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) : reporting réglementaire de solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Risk Margin ou marge de risque : ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvabilité : capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité II : règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité II a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Solvency Capital Requirement (SCR) : niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité II comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

Solvency and Financial Condition Report (SFCR) : rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie

d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

Universal Registration Document (URD) : document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

Valeur de marché : valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité : mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.



coface
FOR TRADE

COFACE SA
1, place Costes et Bellonte
92270 BOIS-COLOMBES FRANCE

SA (Société Anonyme)
Au capital de 300 359 584 EUROS
RCS Nanterre n° 432 413 599